

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980
(16^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Jeudi 17 Avril 1980.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. — Demandes de mise en accusation devant la Haute Cour de justice (p. 487).
2. — Politique étrangère. — Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 488).
MM. Sudreau,
Mitterrand,
de Lipkowski.

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE LAGORCE

- MM. Feit,
Porcu,
Debré,
Malaud,
Barianl,
Druon,
Guidont,
Gilbert Barbier.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

3. — Retrait d'une question orale sans débat (p. 508).
4. — Ordre du jour (p. 508).

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

DEMANDES DE MISE EN ACCUSATION DEVANT LA HAUTE COUR DE JUSTICE

M. le président. Je rappelle à l'Assemblée que j'ai reçu, le mardi 15 avril 1980, deux propositions de résolution portant mise en accusation de M. Michel Poniatowski devant la Haute Cour de justice.

Le Bureau s'est réuni aujourd'hui, à midi, pour examiner leur recevabilité au regard des articles 158 et 159 du règlement.

La proposition de résolution présentée par M. Robert Ballanger et quatre-vingt-deux de ses collègues, tendant à la mise en accusation de M. Michel Poniatowski devant la Haute Cour de justice, a été déclarée irrecevable comme contraire, en la forme, à la disposition de l'article 18 de l'ordonnance n° 59-1 du 2 janvier 1959 portant loi organique sur la Haute Cour de justice stipulant que la résolution doit contenir l'énoncé sommaire des faits reprochés.

La proposition de résolution présentée par M. Gaston Defferre et quarante-neuf de ses collègues, portant mise en accusation, devant la Haute Cour de justice, de M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur du 28 mai 1974 au 30 mars 1977, a été déclarée recevable en la forme. En conséquence, elle sera imprimée sous le numéro 1641, distribuée et renvoyée à une commission élue spécialement pour son examen au fond.

En application de l'article 160 du règlement, il y a donc lieu de constituer, pour l'examen de cette dernière proposition, une commission spéciale de quinze membres nommée à la représentation proportionnelle des groupes selon la procédure prévue à l'article 25 du règlement.

MM. les présidents des groupes voudront bien faire connaître à la présidence, avant le mercredi 23 avril, à dix-huit heures, les noms de leurs candidats.

— 2 —

POLITIQUE ETRANGERE

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère. La parole est à M. Sudreau.

M. Pierre Sudreau. Les quelques réflexions que je projette de faire à l'occasion de ce débat sont difficiles à formuler, et je sollicite, mes chers collègues, votre compréhension, sinon votre indulgence.

Permettez-moi de souhaiter que, pendant quelques instants, nous déposions les armes électorales au vestiaire et que, sans formuler de jugements partisans, nous examinions ensemble avec le maximum d'objectivité l'évolution du monde et les dangers qui nous entourent.

Ainsi que l'a montré ce matin M. le ministre des affaires étrangères dans un exposé clair, courageux, impressionnant, les affrontements et les risques de déstabilisation se développent partout. En Asie, en Afrique, en Amérique latine et au Proche-Orient, des guerres civiles ou des agressions militaires se multiplient et la déclaration d'hier de M. Deng Xiaoping selon laquelle « la guerre est inévitable » apporte une lugubre illustration à cet état de choses.

Tout se passe comme si certains responsables, au lieu de jouer la sagesse et de chercher à apaiser les passions, choisissaient systématiquement, au contraire, des solutions impliquant la guerre.

Que la motivation soit, pour les Etats-Unis, l'expansionnisme soviétique ou, pour l'U.R.S.S., la crainte d'encerclement, le face à face des deux super-puissances menace la paix du monde à travers leurs luttes d'influence permanentes. La coexistence pacifique existe-t-elle toujours ? On peut en douter lorsqu'on examine les faits, et d'abord les résultats des laborieuses négociations sur la réduction des armes nucléaires.

Les premiers accords S. A. L. T., signés en 1972 et pour cinq ans seulement, avaient pour objet de limiter quantitativement les armes nucléaires. Ils n'ont nullement empêché les deux super-puissances d'engager aussitôt la course qualitative aux vecteurs et aux armements nucléaires.

Les résultats sont connus : sophistication et multiplicité des vecteurs du côté américain, montée en puissance de destruction chez les Soviétiques. Les deux parties ont accru sensiblement le nombre de fusées à têtes multiples et, par conséquent, les objectifs à travers le monde. En guise de désarmement, c'est vraiment un résultat pour le moins paradoxal.

Note époque n'est d'ailleurs pas à une contradiction près : notre civilisation industrielle favorise les grandes concentrations urbaines, mais elle planifie en même temps les moyens de les détruire avec la stratégie anti-cités. Les progrès sont si rapides que les techniciens se flattent de pouvoir loger désormais plusieurs têtes nucléaires dans une fusée à moyenne portée.

Bref, et je mesure mes paroles, toutes les villes d'Europe et d'U. R. S. S. jusqu'à l'Oural sont ou seront menacées d'anéantissement. Il en est de même, bien sûr, pour toutes les agglomérations américaines ou canadiennes sur lesquelles sont pointées des fusées intercontinentales soviétiques pouvant emporter chacune jusqu'à dix charges nucléaires.

On n'arrête pas le progrès ! Dans l'art de tuer, l'ingéniosité n'a plus de limites. Des fusées nucléaires dont l'emploi n'était prévu qu'à travers un protocole rigoureux, on va passer allègrement, grâce à la miniaturisation, à des obus et même à des grenades atomiques. Cette progression aura pour effet de multiplier de façon démesurée les dangers de stockage de matières fissiles, et surtout de désacraliser l'arme nucléaire, les esprits s'habituant peu à peu à son utilisation éventuelle sous prétexte qu'elle pourrait être employée dans des secteurs limités.

En d'autres termes, des hauteurs de la stratégie mondiale en matière de dissuasion, nous risquons de tomber dans la tactique d'un affrontement prétendument localisé, et les spécialistes appellent désormais, sans humour, et sans vergogne, « armes de théâtre » celles qui ne sont pas capables de tuer d'un seul coup au moins dix millions d'êtres humains.

Il faut dénoncer cette course folle dans l'art d'anéantir dont les conséquences sont, d'ores et déjà, monstrueuses.

M. Emmanuel Hamel. Et les armes chimiques des Russes !

M. Pierre Sudreau. Permettez-moi quelques constatations.

Première constatation : les dépenses militaires mondiales s'élevaient en 1978 à environ 2 000 milliards de francs, soit 350 millions de francs utilisés chaque minute pour moderniser l'art de tuer. Nul doute que ces chiffres devront être largement révisés en hausse depuis les événements d'Afghanistan.

Deuxième constatation : 60 p. 100 du potentiel scientifique et technologique mondial sont actuellement consacrés à la recherche militaire et au perfectionnement des armes. La conquête de l'espace, le plus bel exploit de l'humanité de tous les temps, est elle-même désormais totalement dévoyée à des fins militaires.

Troisième constatation : l'accumulation des armes nucléaires est tellement excessive qu'elle équivaut à placer, de par le monde, sous les pieds de chaque être humain, environ trois tonnes de dynamite.

Ces renseignements chiffrés ne sont pas sortis d'une imagination enfiévrée ou contestataire. Ils sont donnés par la très sérieuse revue de la Documentation française qui a consacré son numéro du 18 janvier 1980 aux problèmes politiques et sociaux « perspectives 2000 ».

Quatrième constatation : les conceptions stratégiques élaborées depuis trente ans autour de la dissuasion nucléaire n'ont plus de sens. Comme le dit un expert éminent : « Les stratèges eux-mêmes s'y perdent... Lorsqu'on se trouve, comme les Etats-Unis, à la tête de plus de huit mille ogives nucléaires, on ne sait plus très bien sur quoi on les tirera en cas de conflit... Il y a longtemps qu'on ne veut plus viser les seules grandes villes de l'ennemi. » Le même raisonnement s'applique bien sûr aux Soviétiques. En réalité, le monde entier est en péril et personne n'ose l'avouer.

Cinquième constatation : toutes les nations sont désormais menacées. Bien sûr, chaque grande puissance prétend posséder la recette du bonheur universel et cherche à l'imposer. Mais leurs dirigeants savent que leur affrontement direct signifierait la destruction totale et immédiate de leur nation. C'est pourquoi leurs luttes d'influence risquent de se développer de plus en plus à travers des pays tiers.

Sixième constatation : la maîtrise de cet immense arsenal devient de plus en plus difficile, et ce fait est encore plus grave. L'accumulation des stocks d'armes, la complexité des relais électroniques constituent un système de plus en plus indépendant, risquant d'échapper au contrôle du pouvoir politique, qu'il se trouve à Washington, à Moscou ou ailleurs. Bref, selon les experts bien informés, l'humanité risque désormais de se détruire par erreur. C'est ce qu'ils baptisent d'une jolie formule : « l'intervention du tiers exterminateur ».

Lorsqu'on met en face de cette énumération volontairement schématisée l'immensité des problèmes planétaires, on reste confondu par l'absurdité de la situation.

Nous sommes actuellement quatre milliards d'êtres humains sur terre. Dans vingt ans, c'est-à-dire demain, la population mondiale atteindra sept milliards et peut-être plus. Cette explosion démographique se fera partout, sauf dans les pays industrialisés de l'hémisphère nord, c'est-à-dire l'U.R.S.S., les Etats-Unis, l'Europe, dont le nombre d'habitants restera stable à cent millions près. Leur poids démographique va donc considérablement diminuer. A la limite, leurs intérêts auront de plus en plus tendance à se rejoindre.

Mais, les Américains et les Soviétiques ne voient que le présent. Prisonniers de leurs antagonismes, ils ne se comprennent plus et c'est ce qui est grave. La détérioration de leurs rapports, lente mais inexorable, a commencé il y a plusieurs années — depuis 1975 a précisé M. le ministre des affaires étrangères ce matin — et des motivations de politique intérieure, aux Etats-Unis comme sans doute en U.R.S.S., ont accentué les clivages. Les états-majors apprécient mal leurs intentions réciproques et s'accusent des plus noirs desseins.

Et pourtant, face à l'évolution planétaire des deux prochaines décennies, les luttes d'influence des grandes puissances ressemblent de plus en plus à des querelles d'un autre âge.

Mais il ne sert à rien de gémir, il faut agir. Il importe de rassembler, à travers le monde, des hommes compétents et généreux acceptant de chercher à démêler inlassablement le fruste écheveau actuel d'intérêts militaires, économiques et stratégiques qui embrouillent l'intelligence planétaire des deux dinosaures américain et soviétique.

Trois objectifs essentiels sont devant nous : sauver la détente, arrêter la course aux armements, promouvoir la mise en valeur planétaire.

Qu'est-ce que la détente, ce mot qui n'a pas bonne presse, comme M. François-Poncet le soulignait ? C'est renoncer à la force pour aller vers le dialogue et dépasser les différences.

Pour sauver la détente, il faut restaurer le dialogue, même si l'on considère que l'un des deux blocs a beaucoup plus de responsabilités que l'autre dans la tension actuelle.

La diplomatie française s'efforce inlassablement d'éviter la rupture et il est navrant que cette politique ne soit pas mieux comprise. Il est scandaleux que certains aient cru devoir évoquer Munich parce que le Gouvernement français défend la paix, car il reste peu de pays capables de servir de trait d'union entre l'Est et l'Ouest.

« Il n'y a pas d'alternative à la détente » a dit avec raison, en juin 1978, le Président de la République. Il faut donc renouer sans cesse les fils de la paix. Les relations internationales sont devenues tellement tendues qu'un geste de compréhension peut faire baisser l'agressivité ambiante. Certes, le contraire est aussi vrai.

Un premier pas pourrait être fait grâce à la libération des otages américains scandaleusement détenus au mépris des lois respectées depuis des siècles par toutes les nations. Ayant eux-mêmes condamné cette violation des lois internationales, est-il interdit de penser que les dirigeants du Kremlin puissent joindre leurs efforts le plus vite possible avec ceux des responsables européens pour aider à libérer les prisonniers ? Nul doute que l'opinion américaine serait extrêmement sensible à ce geste et qu'un processus de détente serait ainsi engagé.

Deuxième objectif essentiel : obtenir l'arrêt de la course aux armements.

Le Gouvernement français avait, en janvier 1978, formulé des propositions sur le désarmement en préconisant notamment la création d'une agence mondiale des satellites de contrôle. Le parti communiste lui-même n'avait pas nié l'intérêt de cette suggestion.

Si une détente s'amorçait, en supposant que l'on puisse obtenir la libération des otages américains, est-il insensé de souhaiter que l'Europe et la France en particulier multiplient les démarches pour renouer les négociations sur la limitation des armements et la réduction des crédits militaires ?

Le Gouvernement est-il en mesure de faire connaître à l'Assemblée ce qu'il pense de la proposition du chancelier Schmidt de suspendre pendant un certain nombre d'années l'installation de toutes nouvelles fusées en Europe, qu'elles appartiennent aux pays membres de l'O. T. A. N. ou du pacte de Varsovie ?

Enfin, il faut promouvoir la mise en valeur planétaire.

Il est essentiel d'essayer d'obtenir le recyclage des centaines de milliers de dollars flottants dont la masse désorganise tous les circuits monétaires et financiers. Des crédits importants pourraient être ainsi utilisés pour la mise en valeur d'un certain nombre de régions du monde. Il y a environ un an, la France, là aussi, a avancé l'idée d'une conférence euro-arabo-africaine pouvant servir de cadre à cette action. Cette initiative pourrait devenir un élément primordial de la politique Nord-Sud vis-à-vis de laquelle, au moins, je le pense, un large consensus s'est manifesté.

Pourquoi ne pas œuvrer pour la faire passer dans les faits ?

Ainsi, mes chers collègues, des éléments sérieux existent pour essayer d'atteindre les trois objectifs essentiels qui conditionnent la paix dans le monde. Malheureusement, il ne reste plus guère de pays capables de jouer un rôle en faveur de la détente. La France est de ceux-là. Qu'il me soit permis d'affirmer que ses initiatives seraient mieux entendues si elles étaient appuyées par une large fraction de l'opinion et de l'opposition.

Il n'y a dans cette assemblée, j'en suis convaincu, que des hommes et des femmes épris de paix, désireux d'épargner au monde un holocauste nucléaire. Bien sûr, nos analyses diffèrent, mais rien ne nous empêche de dépasser nos propres frontières et, dans l'affreuse complexité du monde actuel, de nous aider mutuellement pour éviter les affrontements inutiles.

Nombréux sont ceux qui, parmi nous, ont accompli une grande partie de leur vie. La mort collective ne nous effraie donc pas. Mais nous avons le devoir d'œuvrer inlassablement pour l'avenir de nos enfants, pour l'avenir des jeunes générations et de l'humanité. Je ne puis croire que nos collègues, quelles que soient leurs opinions, se refusent de regarder en face la situation mondiale. Les retombées atomiques ne feront pas le choix entre ceux qui sont de gauche et ceux qui sont de droite. Est-ce trop demander de souhaiter une relance de l'action de la France appuyée par un large mouvement d'opinion ?

Mes propos sont-ils utopiques ou pathétiques ? A vous de juger. Mais permettez-moi de jeter à la face de tous ceux qui, consciemment ou non, poussent à la guerre, cette réflexion de notre cher et vieux Boileau : « On peut être un héros sans ravager la terre ». *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Mitterrand.

M. François Mitterrand. Mes chers collègues, puisque M. le ministre des affaires étrangères a ouvert le débat — ce qui est bien normal — j'ai mis de côté l'exposé que je comptais vous présenter et j'examinerai les problèmes qu'il a traités dans l'ordre qu'il a lui-même choisi, ce qui me permettra de le suivre à la trace et de poser des questions plus précisément adaptées à la façon de voir du Gouvernement. Ou me pardonnera donc si, dans ce débat sur l'ensemble de la politique étrangère, je me dispense d'autre préambule.

S'agissant du Moyen-Orient, M. François-Poncet a énoncé les trois principes, ou plutôt les trois raisons — c'est son terme — qui inspirent l'action du Gouvernement.

D'abord, a-t-il dit, prenons la mesure de l'événement. Pour prendre cette mesure, il a relevé qu'étaient en cause l'indépendance nationale de ce pays, son droit de disposer de lui-même, que l'Afghanistan se trouvait dans une zone stratégique majeure, enfin que l'ordre mondial établi depuis quinze ans était menacé par l'intervention soviétique.

J'ai noté dans son discours une certaine insistance : « La paix, a-t-il dit, se gagne par la fermeté » et, un peu plus loin, « La France dispose de deux armes : la première est la fermeté ».

Vous me permettez, monsieur le ministre, de vous poser à cet égard quelques questions.

La première se rapporte à l'affirmation du principe de l'indépendance nationale. L'indépendance de l'Afghanistan, oui, mais nous trouvons votre réaction bien tardive. Dès lors qu'un principe aussi fondamental est mis à mal, quel peut être le réflexe du Gouvernement de la France, sinon de le dire aussitôt ? Vous avez vous-même tenu à rappeler — sensible à cette critique qui vous a été faite souvent depuis le mois de décembre — qu'à deux reprises, le 29 décembre et le 6 janvier, le Gouvernement avait fait connaître par des déclarations officielles sa position à ce sujet en l'articulant autour d'un adjectif : inacceptable. Je vous ai même entendu ajouter : « Le départ de l'armée soviétique n'est pas aisé, mais il est nécessaire ».

Je vous le demande, monsieur le ministre, si vous êtes intervenu le 29 décembre et sur une affaire aussi simple que l'énoncé d'un principe, pourquoi avoir attendu quatorze jours puisqu'on apprenait par les dépêches, dès le 15 décembre, que des troupes soviétiques pénétraient sur le territoire afghan ?

Deuxième question : s'il s'agit d'une zone stratégique majeure — et vous avez raison de l'affirmer — comment expliquer qu'en 1978, après l'assassinat du dictateur Taraki, puis de son successeur Amin, tyran plus sanguinaire encore, l'un et l'autre se réclamant et de l'idéologie marxiste-léniniste et de l'amitié avec l'Union soviétique, comment expliquer que l'Union soviétique ait pu prendre sans difficulté ses gages en envoyant 5 à 6 000 techniciens à Kaboul et en s'assurant du contrôle économique et politique de ce pays, oui, sans que personne n'ait protesté, même pas les Etats-Unis d'Amérique ?

Cela signifiait-il que l'Afghanistan était déjà considéré, à l'Ouest, comme appartenant à la zone d'influence soviétique, tandis que les Américains se voyaient conférer un rôle privilégié — c'était avant Khomeiny — en Iran comme ils l'avaient déjà au Pakistan ? S'agissait-il d'un partage d'influence implicite ? L'Union soviétique pouvait-elle considérer l'Afghanistan comme partie de son domaine ?

Quant à l'ordre mondial établi depuis quinze ans, je reprendrai le même argument : cet ordre mondial supposait-il un Yalta au Moyen-Orient ? C'est ce que l'on pouvait croire à la lecture des journaux de l'époque et en observant la réalité politique établie en 1978, et non depuis le 15 décembre 1979. Alors, pourquoi avoir attendu 1980 ? Il faut nous dire, monsieur le ministre, ce que vous pensez sur ce point.

Autre question : qu'allons-nous faire ? Bien entendu, il n'incombe pas à la France de déterminer par ses seuls moyens le sort de cette région du monde. Mais nous pouvons peser sur la décision des autres, et même y contribuer.

De ce point de vue, si votre exposé a été un peu plus loin que ce que nous avons entendu jusqu'à présent, il ne nous a pas apporté les précisions que nous attendions.

Vous avez suggéré une concertation des pays voisins de l'Afghanistan qui pourraient définir les conditions de sa sécurité et de la leur. Mais vous ne nous avez pas révélé ce que vous pensiez de la proposition de Cuba, ce que vous pensiez de la proposition de l'Inde. Et maintenez-vous la proposition des pays de l'Europe du Marché commun sur la neutralité future de l'Afghanistan ?

Parlons maintenant de l'Iran. Aurai-je la cruauté de rappeler que, pendant le règne du Shah, nos gouvernements associaient plus qu'il n'eût convenu la France à ses fastes ? Nous allions

à Persépolis tandis qu'on fusillait ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.) Et nous nous flattions tous les six mois de passer avec son administration des « contrats du siècle ».

Mais voici que la révolution est passée par là. On pouvait la pressentir ; elle s'est produite. Nous n'avons rien à y redire. C'est une affaire intérieure à l'Iran, encore que la démarche révolutionnaire, si elle devait conduire à installer un régime contraire aux droits de l'homme et du citoyen, justifierait notre protestation.

Or, précisément, par un acte inadmissible, l'Etat nouveau et reconnu par tous s'est permis de valider une prise d'otages. Cela revient à précéder comme ces terroristes qui, se plaçant en marge de la loi internationale, entendent faire valoir leurs principes et leurs droits, ou du moins ce qu'il appellent leurs droits.

Vous avez parlé, là aussi, monsieur le ministre, d'efficacité, comme si ce mot compensait dans votre bouche l'absence d'efficacité dans les faits.

Vous avez dit que vous condamniez cette action. Mais pourquoi avoir encore attendu quinze jours pour le dire ? Cette lenteur de vos réactions, aussi bien dans l'affaire de l'invasion militaire de l'Afghanistan que dans celle de la prise d'otages de Téhéran, traduit autre chose qu'une hésitation. J'y vois l'expression d'une politique qui tend en toute circonstance à échapper à ses responsabilités. Certes, et je rejoins sur ce point l'analyse de M. Sudreau, la France n'a pas à se conduire en bouffeur, n'a pas, si je puis dire, à en rajouter. Elle doit, au contraire, à tout moment, proposer le chemin de la paix, les moyens de la conciliation, être présente là où l'on parle, à condition qu'elle ose, par avance, définir les points forts sur lesquels elle entend fonder la société internationale. Aussi bien dans un cas que dans l'autre, le Gouvernement de la France a été, à mon sens, défaillant.

Puisque vous vous en êtes déjà expliqué, je ne vous demande pas, comme j'en avais l'intention, ce que vous pensez des éventuelles représailles imaginées par M. Carter : sanctions économiques, sanctions militaires, contrôle des ports, mouvements de la flotte. Comment entendez-vous répondre aux pressions exercées sur vous comme sur les autres gouvernements alliés ?

A vrai dire, il est fort difficile de s'y reconnaître dans les cheminements de la politique américaine. Hier, un grand journaliste, dans un important journal du soir, rappelait à peu près en ces termes le mot de Théodore Roosevelt : « Prenez un gros bâton, et parlez à voix douce. » Or, dans les situations internationales difficiles, j'ai le sentiment que l'on agit à Washington exactement en sens inverse.

Mais cela n'est pas notre affaire. Il importe que la France veille, dans la mesure du possible, à ne pas s'associer imprudemment — je rejoins sur ce point l'avis de M. le président de la commission des affaires étrangères — à des ripostes qui seraient seulement dictées par les intérêts ou, pis, par les seules réactions d'humeur, quand ce ne serait pas par les réactions électorales, du chef d'un gouvernement étranger.

Mais il est, monsieur le ministre, un sujet que vous n'avez pas traité et que j'ajoute à votre réflexion : puisque nous parlons de l'Iran, pouvez-vous préciser où nous en sommes avec l'Irak ? Les deux questions sont liées, vous l'avez compris, dans la mesure où un conflit larvé, qui apparaît de temps à autre à la surface, s'installe entre ces deux pays.

Je me permettrai à cet égard de rappeler à l'Assemblée nationale un fait que certains pourraient ignorer : la France vend actuellement à l'Irak 25 p. 100 de l'armement de ce pays — avions, hélicoptères, blindés légers, missiles. De plus, nous formons les pilotes irakiens dans nos écoles. Or, parallèlement, on prétend préserver nos chances de dialogue avec l'Iran. Certes, on a le droit de choisir ses amis, ses alliés. Mais alors, monsieur le ministre, quels sont-ils ? Prétendre favoriser les progrès de la paix dans cette zone et contribuer en même temps à l'accumulation des charges et explosifs ne nous paraît pas très logique.

J'en arrive au Proche-Orient, et plus précisément au conflit israélo-arabe. Là aussi, vous avez posé quelques principes.

« Ni la force des armes ni le terrorisme », avez-vous dit. « Ni la force des armes », chacun a compris que vous refusiez à Israël le droit de prolonger l'occupation militaire de territoires qui lui ont été refusés par les Nations unies. « Ni le terrorisme », cela visait sans aucun doute la méthode de combat des Palestiniens.

Deuxième principe : « Chacun de ces deux peuples a droit à sa patrie. »

Troisième principe : « Le règlement politique du conflit ne peut qu'être global. »

De ces principes découlent un certain nombre de conséquences que vous avez évoquées, et qu'il convient de rappeler.

D'abord, les territoires arabes occupés à partir de 1967 par l'Etat d'Israël devraient être évacués.

Cette affirmation nationale a été souvent nuancée par vos prédécesseurs, surtout à la veille d'élections, lorsqu'ils rappelaient la résolution 242 de l'O. N. U., compte tenu de l'extrême étroitesse des frontières israéliennes de 1948, de la difficulté à admettre que la route de Tel-Aviv à Jérusalem puisse rester sous le tir des mitrailleuses adverses — n'oublions pas qu'en son centre le territoire de cet Etat ne dépasse pas en largeur la distance qui sépare le Palais-Bourbon d'Argenteuil — compte tenu, enfin, de la réalité historique, politique et spirituelle de Jérusalem.

Lorsque vous demandez le retour aux territoires d'avant 1967, estimez-vous que Jérusalem doit être restituée aux Arabes, du moins jusqu'aux limites admises avant la guerre de 1967 ? Il serait utile, monsieur le ministre, que vous répondiez là-dessus.

Deuxième conséquence de vos pétitions de principe : il faut, dites-vous, que les Palestiniens disposent d'une terre et il convient de donner à Israël la garantie qu'il pourra à son tour disposer de la sienne en toute sécurité. Personne ici ne contestera cette évidence.

Mais pensez-vous, monsieur le ministre, que cela soit compatible avec la charte de l'O. L. P., qui suppose la destruction préalable de l'Etat d'Israël ?

Au demeurant, que pensez-vous de la venue en France de M. Arafat ? J'ai noté que des manifestations puissantes s'étaient déroulées à Paris pour prévenir le Gouvernement que cette présence en France ne serait pas acceptée.

J'ai été interrogé par la presse, comme beaucoup d'autres, à ce sujet, pour savoir ce que j'en pensais. J'ai répondu que j'aurais trouvé fort surprenant que le Gouvernement français — mais je sais que ce n'était pas son intention — fit interdire le sol de notre pays à un visiteur étranger, y compris M. Arafat. Mais j'ai ajouté que ce qui importait, c'était de connaître la raison de cette visite. Bref, le Gouvernement a-t-il adressé une invitation à M. Arafat et pour quoi faire ?

Vous avez dit encore, et c'est la troisième conséquence des principes précédemment énoncés, qu'il convenait d'obtenir une garantie internationale quant au règlement politique que vous souhaitez global.

Cela signifie-t-il que vous êtes, sinon hostile, du moins réservé devant l'idée d'accords particuliers ? Il ne faut tout de même pas oublier qu'il existait une garantie internationale pour Israël depuis 1948 répétée plusieurs fois depuis lors. Les pays qui ont voté pour l'entrée d'Israël à l'O. N. U. ont reconnu par là même son statut de droit international et garanti son droit à l'indépendance et à la pérennité. Or, en dépit d'accords multiples et même de l'intervention des Nations unies, une guerre, plusieurs guerres ont éclaté. Et aux premiers signes avant-coureurs de ces conflits, conformément d'ailleurs à leurs obligations, les casques bleus se sont retirés.

Comment ne pas imaginer le sentiment d'insécurité du peuple d'Israël qui a vu s'évanouir de la sorte la fameuse garantie internationale qu'on lui propose de nouveau aujourd'hui ? Comment ne penserait-il pas que la meilleure garantie réside dans son énergie, dans sa résolution, dans son armement, voire dans son entêtement ? Comment ne préférerait-il pas des accords particuliers possibles négociés directement par lui-même à un accord global présentement irréalisable ? Sur Camp David, je vous ai trouvé plus compréhensif que naguère. Peut-être fallait-il corriger quelque peu l'effet produit pas les déclarations du Président de la République lors de sa visite dans les Emirats.

Il reste que vous avez manqué de clarté. Il y avait une certaine contradiction dans votre propos puisque, après avoir affirmé la nécessité d'un accord politique global, vous avez dit que Camp David pouvait constituer un premier pas et que vous vous réjouiriez s'il était suivi de négociations du même type.

Je me souviens de quelle façon la diplomatie française, lors du rapprochement Sadate-Begin — j'ai déjà employé l'expression — rasait les murs. Nous, socialistes, nous avons approuvé Camp David.

Il faut dire ce qu'on pense. Lorsque, en tant que représentant du parti socialiste français, je me suis trouvé, à Tel-Aviv et à Jérusalem, face à la presse de ce pays, qui n'est pas si comode, j'ai déclaré qu'il convenait de reconnaître la réalité palestinienne, une patrie pour ce peuple.

Il faut trouver une solution où ce ne soit pas la même terre qui serve de même patrie. On a parlé de la Cisjordanie. Pourquoi

pas ? Mais ce qui importe, c'est de savoir si vous pensez que, par des négociations directes, il est possible d'espérer une contagion de la paix.

J'en viens directement aux récentes déclarations du Président de la République lors de son voyage dans les Emirats et en Jordanie, et à sa proclamation du droit des Palestiniens à l'autodétermination.

Si l'on recolle tous les morceaux de discours égrénés au fil des étapes on y retrouve à peu près tous les éléments que vous avez vous-même indiqués à cette tribune et que nous avons coutume de répéter à satiété : à chacun son Etat, sa patrie, sa sécurité ; à chacun sa garantie ; respect des décisions de l'O. N. U. ; évacuation des territoires occupés et, lorsque la sécurité d'Israël est en jeu, garantie internationale ajoutée — c'est moi qui le dis — à la négociation directe.

Je rappelais il y a un moment les propos que j'avais tenus à Jérusalem et à Tel-Aviv. Permettez-moi d'évoquer maintenant ce qu'au nom de mon parti, j'ai dit aussi à Alger, à côté de M. Boumediène, comme en 1975 au Caire, invité par M. Sadate, et après y avoir rencontré M. Arafat : « Il faut que vous, arabes, reconnaissiez le droit à l'existence, aux moyens d'existence et à la sécurité de l'Etat d'Israël. »

La seule chance d'être entendu est de tenir le même langage. La difficulté éprouvée par M. le Président de la République après ses déclarations tient au fait qu'il a séparé ce qui n'était pas séparable et qu'il a affirmé, dans les Emirats, devant un public dur, ce qui pouvait convenir à ce public dur : le droit à l'autodétermination des Palestiniens, pour réserver, huit jours plus tard, là où elles pouvaient être prononcées sans grand risque — bien qu'elles fussent accompagnées d'une imprudente visite au dispositif militaire de l'Etat jordanien en direction d'Israël — les paroles favorables au respect des droits d'Israël.

C'est cette séparation qui a donné le sentiment que M. Giscard d'Estaing voulait plaire successivement à chacun, ce qui est la meilleure façon, au bout du compte, de ne plaire à personne, d'être suspect à tout le monde. Tout à l'heure, dans un mouvement vertueux qui ne m'étonne pas de vous, monsieur le ministre des affaires étrangères, vous avez dit : « Comment supposer que l'attitude du Président de la République puisse être inspirée par de viles considérations touchant à des intérêts économiques ? » Mais tout le monde avait pensé « pétrole » avant vous, monsieur le ministre des affaires étrangères ! Et si vous avez été obligé d'insérer ce passage délicat dans votre exposé écrit, c'est parce que vous savez où est la vérité, et que si Israël avait du pétrole, et non pas les Emirs, le discours du Président de la République eût été différent. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

A propos du Proche-Orient, je consacrerai quelques instants au Liban. Je ne vous reprocherai pas de ne pas vous y être attardé, vous aviez beaucoup de choses à dire ! Observez la façon dont le mini-Etat séparatiste du Sud persévère dans son action, y compris jusque dans l'attaque des forces des Nations unies.

Vous avez vous-même relevé, en d'autres circonstances, que le fait libanais ne pouvait être traité dans l'ignorance du fait palestinien. On sait que la Syrie s'intéresse au Liban et si l'on en parle moins aujourd'hui, c'est parce qu'elle connaît chez elle de difficiles problèmes.

Vous connaissez sans doute le plan récemment proposé par le Mouvement national de M. Walid Koumblatt ? Il demande avant toute autre chose le maintien de l'intégrité de son pays, la reconstitution de l'appareil d'Etat et la reconstruction d'une armée « laïque », équilibrée entre les différents groupes ethniques et religieux aujourd'hui divisés.

Cette position du Mouvement national, parti de gauche désireux d'obtenir de profondes réformes sociales et le changement des structures économiques, mais qui a le courage intellectuel et moral de remettre provisoirement ses aspirations propres par amour de son pays, mériterait sans doute de la part du Gouvernement français une attention particulière.

J'évoquerai d'un mot la situation de la Turquie, qui ne peut manquer de nous préoccuper. L'évolution actuelle du régime, l'état de siège décrété dans de nombreuses villes et provinces, les interdictions de la presse, les manquements aux droits élémentaires sinon fondamentaux des citoyens, enfin la multiplication des arrestations d'opposants font craindre que ne se produise à bref délai un nouveau phénomène que l'on appellera par commodité « déstabilisation » dans ce Proche-Orient déjà si tourmenté.

Je présenterai maintenant quelques réflexions sur plusieurs pays d'Extrême-Orient, ou plus précisément de la péninsule indochinoise. Dix pour cent de la population du Laos — les Laos

et les Hmongs — a quitté le pays. Les boat people continuent de fuir le Viet-Nam : deux mille environ chaque mois dans des conditions épouvantables. Le haut-commissariat aux réfugiés appelle au secours, mais ne peut pas grand-chose.

Au Cambodge, ou plutôt parmi les Cambodgiens, on observe qu'au moins 20 000 d'entre eux sont dans des camps légaux en Thaïlande et 130 000 dans des camps provisoires ; 500 000 à 600 000 attendent le long de la frontière thaïlandaise prêts à la traverser.

M. le président de la commission des affaires étrangères et vous-même, monsieur le ministre, avez estimé que rien ne sera possible sans avoir reconstruit l'indépendance du Cambodge autour d'un gouvernement national, ce qui implique, sans qu'il y ait rupture entre la France et le Viet-Nam, que nous pensions sur le Viet-Nam pour qu'il renonce à l'occupation du Cambodge. Comment faire ? De ce point de vue je comprends votre embarras ; tout autre l'éprouverait.

Je formulerais simplement une remarque à cet égard. Avez-vous observé cette propension, sur la scène du monde, à se servir de causes dont la justesse apparaît aussitôt ?

Au Cambodge, le régime de Pol Pot, il fallait s'en débarrasser. Cela justifie-t-il pour autant l'occupation militaire durable du Cambodge par un pays étranger ?

Idi Amin Dada, l'affreux dictateur, il fallait s'en débarrasser. Cela justifie-t-il pour autant l'occupation durable de l'Ouganda par les troupes de Tanzanie ?

On peut appliquer ce raisonnement à l'Afghanistan. Après tout, l'argument humanitaire y a été de même employé : les dirigeants soviétiques n'ont-ils pas souligné que Tariki et Amin étaient d'insupportables tyrans et qu'il était urgent de mettre en place des dirigeants capables de rallier les rebelles et de réconcilier les fractions ? Mais cela justifie-t-il une occupation militaire durable de l'Afghanistan ?

Enfin — et croyez bien que j'ai le sens des proportions — êtes-vous sûrs que le fait de s'être débarrassé de Bokassa puisse justifier durablement l'occupation par l'armée française de tous les carrefours de la politique centrafricaine ?

Ainsi, depuis quelque temps, l'alibi humanitaire sert-il désormais à justifier les manquements au droit. Peut-être est-ce nécessaire. En tout cas j'y vois une hypocrisie qu'il conviendrait de dénoncer.

Enfin, monsieur le ministre, qu'en est-il des cinq mille réfugiés du Viet-Nam et du Cambodge que la France doit, selon la promesse de M. Valéry Giscard d'Estaing, accueillir en plus des quotas habituels ? J'ai entendu dire que nous étions encore loin du compte.

Je parlerai peu de l'Afrique. Deux des collègues de mon groupe traiteront ce sujet.

Je citerai cependant le Tchad. M. François-Poncet a déclaré vouloir « rendre l'Afrique à elle-même ». Cela vaut, en effet, pour le Tchad comme pour le reste. Or les méandres de la politique française dans cette partie de l'Afrique restent assez surprenants.

Pendant longtemps, nous nous sommes appuyés sur Tombalbaye, puis sur Malloum, en désignant les populations du Nord, leurs tribus et leurs chefs comme les adversaires de l'unité du Tchad. Nous les avons combattus avec nos armes et nos soldats. Comme il s'est trouvé que votre diagnostic s'est révélé inexact, vous vous êtes adapté à la situation — je ne dis pas que vous ayez eu tort — et, aujourd'hui, vous êtes pris dans l'imbroglio. Vous avez négocié avec les anciens chefs rebelles du Nord : Goukouni, Hissen Habré, et voici qu'ils organisent la guerre civile. Vous rejetez la responsabilité sur la Lybie. C'est trop facile ! La France s'est voulue responsable. C'est à son Gouvernement de rendre compte de ses variations, de ses contradictions.

J'ai évoqué il y a quelques instants le Centrafrique. Je n'insisterai pas. Il me semble, toutefois, que le Gouvernement français devrait exiger que soit assurée la sécurité des personnes dès lors que c'est son autorité qui a permis l'installation du nouveau pouvoir. Qui, par exemple, se trouve dans les prisons et dans quelles conditions ? Il faudrait chercher à le savoir si nous voulons éviter des massacres du genre de ceux que vous avez tolérés du temps de vos faiblesses pour l'empereur. Veillons à ne pas compromettre la France dans une nouvelle et sinistre aventure.

Pour l'Algérie, on a parlé de difficultés à propos du prix du gaz. Les dernières relations entre nos deux pays n'avaient donc pas permis d'éliminer ce type de problème irritant ? Il me semblait pourtant que l'on avait, au cours de ces derniers mois, rétabli la confiance. Est-ce vrai ? Je vous pose la question.

Peut-on également, monsieur le ministre, connaître vos intentions pour un autre pays d'Afrique, le Zimbabwe, qui doit célébrer prochainement son indépendance? Comment la France compte-t-elle s'associer au développement de ce pays, après l'affirmation de son indépendance par le suffrage universel et sous contrôle international?

Je ne m'attarderai pas outre mesure dans des considérations à caractère géopolitique et stratégique à propos de l'Afrique. Je ferai observer cependant qu'il est impossible de traiter de ce continent sans relier ce que la géographie a déjà rattaché : la corne de l'Afrique, l'océan Indien et le golfe Persique. La présence soviétique en Ethiopie et au Yémen du Sud ferme l'entrée sud de la mer Rouge. Or je ne vous ai pas, monsieur le ministre, entendu parler de cette région.

Je ne suis pas de ceux — je l'ai déjà dit à cette tribune à vos prédécesseurs — qui pensent que dans l'équilibre général de l'Afrique au cours des quinze dernières années on ait assisté à une avance de la stratégie soviétique — si toutefois elle a été tentée. Ce qui s'est passé en Guinée, en Libye et — tout le monde l'a en mémoire — en Egypte, l'évolution de l'Angola, les conditions de l'indépendance du Zimbabwe, tout cela démontreraient plutôt le contraire.

Je pense même que l'on a assisté de ce point de vue au recul d'une stratégie qui n'était pas celle de Staline mais celle de ses successeurs. Je rappellerai à cet égard — ce qui éclairera d'un autre jour l'affaire de l'Afghanistan — ce propos attribué à Staline : « Il ne faut aller que là où l'on peut se rendre à pied. » Une certaine prudence de la politique soviétique en Afrique me paraît donc découler de ces observations. En revanche, je continue de penser que la concentration de sa puissance, de son contrôle dans la corne de l'Afrique a une signification de caractère général.

L'Europe, l'Europe du Marché commun. J'ai dit en commençant que mon rôle serait de vous suivre à la trace et de vous poser les questions que vous aviez vous-même suscitées. Je rappellerai que les principes posés dans la partie de votre discours qui s'appliquait à l'Europe du Marché commun étaient les suivants.

Premièrement, respecter le contrat de Rome ; avant de songer à changer le traité, appliquons-le. Je ne saurais que vous donner raison.

Deuxièmement, respecter l'objet de la politique agricole commune. Mais j'ai éprouvé une grande surprise quand vous avez ajouté que cet objet était de protéger l'exploitation familiale agricole. Cette affirmation était plus saugrenue dans votre bouche. Sans doute le conseiller général de Lot-et-Garonne percevait-il à ce moment sous le ministre des affaires étrangères. Mais il a bien vite disparu.

Troisièmement, la Communauté, avez-vous affirmé, doit assurer sa propre consommation et même avoir des ambitions plus hautes, c'est-à-dire exporter. Bien entendu !

Quatrièmement, vous avez lié, d'une façon que j'ai trouvée heureuse, deux principes : le respect de la préférence communautaire qui fait la singularité, l'originalité de la Communauté, et l'organisation des marchés.

Je vous poserai sur ce point plusieurs questions, sans abuser des commentaires.

D'abord, puisque vous nous avez parlé de l'organisation des marchés, est-il exact que M. Giscard d'Estaing ait accepté, en 1962, lorsqu'il était ministre des finances, puis renouvelé en 1974, en qualité de Président de la République, dans le cadre des négociations G. A. T. T. et conformément à l'article 24, alinéa 6, de ce traité, l'ensemble des dispositions qui affectent aujourd'hui le marché du mouton ?

Pouvez-vous confirmer cette affirmation de M. Peter Walker, ancien ministre britannique de l'industrie et du commerce, selon lequel « le Président Giscard d'Estaing n'a jamais révélé que, lorsqu'il était ministre des finances et que j'étais au ministère du commerce et de l'industrie britannique, nous avons tous les deux signé l'accord à long terme du G. A. T. T. autorisant la Nouvelle-Zélande à fournir à la Communauté européenne des quantités illimitées de moutons, à condition qu'il y ait une taxe de 20 p. 100 sur ces exportations » ? Ces déclarations de M. Walker sont-elles fondées ou bien ne le sont-elles pas ?

Deuxième question : pourquoi, puisqu'il était établi que l'on pouvait, pour l'organisation du marché, négocier les accords transitoires jusqu'au 31 décembre 1977, la France n'a-t-elle pas suscité une négociation de ce genre avant la fin du délai ?

Si j'en avais le temps — je me contenterai d'une brève esquisse — j'aurais tenu le même raisonnement à propos du marché de la viande bovine. J'aurais dit : après tout, comment se fait-il que, dans l'élargissement de six à neuf de la Commu-

nauté, le marché de la viande bovine n'ait pas été modifié, organisé, de telle sorte que l'on tienne compte de la différence de nature découlant de l'augmentation de six à neuf du nombre des participants à la Communauté? Vous savez que c'est précisément le même ministre des finances français, M. Giscard d'Estaing, qui, en 1972 et 1973, avait demandé l'application de la clause de pénurie pour faire baisser le prix de la viande, et donc l'indice du coût de la vie en France, clause qui supposait que l'on importât sans prélèvement ni droit de douane, c'est-à-dire sans contrôle — donc sans organisation du marché — la viande bovine. Les frontières ont été ouvertes, sans que le marché soit organisé. Et, de ce fait, en 1973, la Communauté a importé de 900 000 à 950 000 tonnes de viande sans que les éleveurs en eussent été informés, au moment où notre production devenait suffisante pour nos besoins.

Les frigorifiques se sont remplis, on n'a pas su quoi faire des stocks. Bref, au moment même où les Britanniques obtenaient, dans une négociation parallèle, de revenir sur le statut des céréales, le Gouvernement français lui se révélait incapable d'obtenir, pour la viande ovine et pour la viande bovine, la moindre concession des mêmes partenaires. N'y a-t-il pas dans cette affaire une différence sensible quant à la qualité des négociateurs, ou malheureusement dans la force et la constance de la volonté nationale ?

Je pourrais tenir le même raisonnement à propos du lait. Je me souviens d'une campagne récente — elle date de l'année dernière — où l'on a beaucoup parlé à la télévision entre responsables politiques, de la taxe de coresponsabilité afin de résoudre le problème des excédents laitiers. On en est toujours au même point et il nous semble bien que, même sur le plan des montants compensatoires, dont on nous avait promis la suppression intégrale, on soit largement en retard sur les échéances promises.

Quant aux prix agricoles, vous connaissez le débat.

Les décisions qui viennent d'être prises pour la réduction des montants compensatoires permettent à la France d'offrir sa part sur l'autel de la conciliation. Il faut maintenant atteindre les 7,9 p. 100 d'augmentation demandés justement par les organisations syndicales agricoles. Quelles sont vos prévisions en ce domaine ?

Je reviens sur la politique agricole dont vous avez osé prétendre qu'elle tendait à protéger les petites et moyennes exploitations familiales. Vous les aimez, ces exploitations familiales ! Du moins, dans les discours ! Mais vous savez pourtant que la politique européenne d'aujourd'hui, s'ajoutant à la politique gouvernementale française, ne fait et ne peut qu'accentuer le processus de leur disparition. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

On assiste à un phénomène accéléré de concentration au bénéfice de quelques-uns, des industriels, de l'agriculture ou de puissances financières et bancaires, nationales et internationales.

Alors qu'on nous annonce que d'ici peu le nombre des agriculteurs français sera réduit à un million, c'est le moment que vous choisissez pour dire au Parlement que l'objet de tous vos soucis dans les négociations à Bruxelles et ailleurs est l'exploitation familiale agricole ? Ne voyez-vous pas dans ce propos comme une dérision ? La théorie qui prévaut en France est celle de la fausse concurrence, sous couleur de liberté des prix.

M. Raoul Bayou. C'est du sabotage.

M. François Mitterrand. Il est assez surprenant de vous entendre entonner un couplet contre le libre-échange, alors que la pression américaine, la volonté de la moitié de nos partenaires du Marché commun et la réalité profonde de la politique française s'inscrivent précisément dans cette perspective.

Je m'interroge enfin, monsieur le ministre, reprenant un argument de M. le président de la commission des affaires étrangères, sur l'inexistence ou l'incapacité du conseil des ministres et l'impréparation du prochain conseil européen. Je vous demande : Qu'allez-vous y faire ? Mieux vaut ne pas négocier quand la négociation ne doit pas aboutir. Il est temps, grand temps d'arrêter la Communauté sur la pente où elle s'est engagée et qui la conduira à sa propre destruction, si tant est qu'elle n'entraîne pas en même temps la destruction d'un large pan de notre économie.

La crise internationale : j'en ai traité, et largement, au travers des problèmes que j'ai successivement examinés. A ce sujet, il faut s'entendre sur quelques principes simples.

Sommes-nous bien d'accord, monsieur le ministre, sur le fait que l'Alliance atlantique doit être maintenue ? Sommes-nous bien d'accord pour estimer que cette alliance s'exerce dans un

périmètre géographique donné, ce qui veut dire qu'il est de larges zones de la planète où elle n'a rien à faire et ne comporte d'obligations pour aucun de ses membres ? Etes-vous d'accord pour considérer — vous l'avez dit d'une autre façon — qu'alliance ne peut signifier sujétion ? Et si nous sommes d'accord là-dessus, le seront-nous encore pour poser en principe que l'alliance entraîne des solidarités hors de son champ d'application ?

Etes-vous enfin d'accord pour considérer que ces solidarités doivent être réciproques ? Quand on dit cela, on délimite du même coup les obligations, les devoirs et aussi les libertés qui sont ceux de la France dans le cadre de son alliance au regard de ses intérêts.

J'ai été très sensible aux propos tenus tout à l'heure par M. Sudreau qui a axé son exposé sur la nécessité de sauvegarder les chances du dialogue, de préserver la détente et de retrouver le chemin de la paix. L'alliance Atlantique nous place dans un bloc et cependant il faut que les blocs disparaissent. Telle est la volonté des socialistes dont le postulat est qu'en tout état de cause notre pays, compte tenu des contrats qu'il signe, des engagements qu'il prend, doit préserver ses chances et ses moyens de décider lui-même pour lui-même.

Quelle est la position du Gouvernement sur le désarmement aujourd'hui, sur la prolifération nucléaire, au sujet de laquelle M. Sudreau a excellemment dit avant moi que l'on dépassait les limites de l'absurde, puisque deux pays dans le monde disposent de plusieurs fois le moyen de le détruire, sans oublier ceux qui, d'ici à 1990, d'après les conclusions d'une conférence de Stockholm, seront cinquante et un à détenir l'arme atomique ?

Que ferez-vous si l'on vous invite, Salt II ratifié — et c'est toujours possible — à négocier Salt III ? Vous connaissez sans doute les grandes réserves qu'émet mon groupe.

M. Michel Debré. Les très grandes réserves !

M. François Mitterrand. Il n'empêche que nous sommes tout à fait désireux de retrouver nos principaux partenaires de l'Est, et de l'Ouest partout où l'on discute du désarmement, de l'arbitrage ou de la sécurité collective, à la seule condition de savoir ce que l'on y fera. Mais enfin j'aimerais savoir ce que vous en pensez, car je suis de ceux qui prévoient que, le gros de la crise passé, Américains et Russes reprendront leurs conversations.

En ce qui concerne les fusées installées en Europe, qu'en est-il de l'idée que l'on prête au chancelier allemand d'obtenir un moratoire pour l'installation des fusées Pershing ? C'est déjà envisagé — mais pour des raisons purement matérielles et non pas des raisons de diplomatie — au moins trois ans avant qu'elles ne soient installées. Ce délai, rendu nécessaire par les problèmes techniques, sera-t-il utilisé pour des négociations ?

J'ai déjà dit à cette tribune que, pour les socialistes, la différence entre armes nucléaires stratégiques et armes nucléaires tactiques n'avait guère de sens, dès lors que nos villes et nos populations seraient sous le coup des unes et des autres, ce qui fait que les armes tactiques soviétiques, appelées SS 20 présentent pour nous un danger aussi évident et aussi immédiat que des armes stratégiques capables de franchir l'Atlantique.

Pour les jeux Olympiques, sujet qui a peu occupé les orateurs précédents, j'avouerais que, par rapport au problème de l'Afghanistan, par rapport à l'ensemble des problèmes qui prennent l'humanité à la gorge, par rapport aux capacités de destruction des plus puissants, c'est un petit jeu dérisoire que celui qui consiste à attribuer au sport et aux sportifs une vertu exemplaire, tirée de la leçon du : « Jusqu'ici et pas plus loin », termes prononcés par le cardinal Inzner ou par le chancelier Schuschnigg, à la veille de l'Anschluss. Jusqu'ici et pas plus loin : c'est le langage que tenaient de braves et d'honnêtes gens en 1938 ! Jusqu'ici les jeux Olympiques, et on n'ira pas plus loin ! Ce n'est pas sérieux !

Tant que les sportifs seront empêchés de sauter à la perche à Moscou et que les hommes d'affaires pourront y signer des contrats qui permettront aux sociétés multinationales de gagner des milliards, on ne pourra pas prendre au sérieux cette méthode. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

Mais la question principale qui me vient à l'esprit est celle de la conférence de Madrid. Il m'a semblé, monsieur le ministre, que, dans vos propos, une intonation nouvelle ou particulière traduisait votre souhait que cette conférence pût se tenir à l'heure dite.

La position du Gouvernement a varié sur ce point. Le 2, puis le 15 février 1980, il n'y a donc pas si longtemps, vous ne parliez que de la nécessité de restaurer la confiance pour que la réunion de Madrid pût utilement se tenir. Jugez-vous la confiance res-

taurée ? La confiance, s'agit-il d'une nouvelle condition de la France ? La situation en Afghanistan vous rassure-t-elle ? L'Etat de vos conversations — vous le saurez bientôt — avec M. Gromyko vous permet-il de penser qu'on ira à Madrid ?

Le 4 mars dernier, à Varsovie, M. Stirn a fait état du retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan comme d'un préalable éventuel. Je reconnais que « préalable éventuel » est une formulation ambiguë destinée à permettre à M. Stirn d'échapper à toute critique. *(Sourires.)* Néanmoins, il semble que sur le plan de la simple sémantique, un ministre des affaires étrangères qui dit initialement : « Il faut d'abord restaurer la confiance... » et un secrétaire d'Etat qui déclare ensuite : « Il faut un préalable », même s'il est éventuel, cela marque pour le moins, sans abus d'interprétation de ma part, une réticence. Et ce flottement, ce double flottement a déjà conduit la presse américaine à annoncer que la France demandait à ses alliés l'annulation de la conférence de Madrid. C'est certainement faux. Cela a été écrit, le 21 mars 1980.

Bref, démentis, contradictions ! Quelle est votre position ?

J'ai dit tout à l'heure, pour vous rendre justice, que les termes employés ce matin étaient déjà plus précis. En tout cas, j'exprimerai notre point de vue qui est le suivant. Nous souhaitons que la conférence de Madrid ait lieu comme prévu, afin d'engager si possible un processus autre que celui qui, depuis quelques mois, nous entraîne, avec une apparence d'inévitabilité, vers le conflit universel.

Sur le plan du désarmement, ce n'est pas la querelle autour des S.S. 20 et des Pershing qui facilitera la discussion. Mais il faut que la conférence ait lieu.

Sur le plan de la coopération économique, l'Union soviétique est excédentaire dans ses échanges avec l'Ouest, mais pas les autres pays du Comecon. Rien ne sera facile. Mais il faut que la conférence ait lieu.

Sur le plan des droits de l'homme, faut-il, pour symboliser notre débat, parler de Sakharov ? Mais il faut que la conférence ait lieu.

Il est capital que soit solennellement proclamée la non-ingérence de chacun dans les affaires d'autrui. Beaucoup de pays de l'Est de l'Europe tiennent à leur indépendance.

Je rappelle à cet égard la suggestion que j'ai faite il y a quelques années, d'une conférence européenne de désarmement concernant l'ensemble des armements classiques et nucléaires, la France devant s'y rendre telle qu'elle est, c'est-à-dire en partenaire à part entière, échappant à toute décision qui résulterait de la seule instance qu'on appelle le « commandement intégré ».

J'aborderai pour finir trois questions que n'a pas traitées le ministre des affaires étrangères. Le dossier Nord-Sud ? A ma connaissance, peu de résultats, pas de remise en cause du pouvoir économique mondial comme le demandaient les soixante-dix-sept, il n'y a pas si longtemps, pas de remise en ordre des organisations internationales, telles que le F.M.L. le G.A.T.T., le B.I.R.D. et autres ! Un résultat positif : l'acceptation du principe d'un fonds commun de stabilisation des cours des matières premières. Où en sommes-nous exactement ?

Deuxième question : le gouvernement français a-t-il l'intention de soumettre aux pays occidentaux, auxquels il faut ajouter le Japon, les éléments d'un nouvel ordre monétaire international, hors duquel rien de ce que nous avons dit jusqu'alors n'aurait de sens ? Car l'un des aliments fondamentaux des conflits qui se déroulent et de la faiblesse de l'Occident, sans oublier la situation difficile de la France, tient précisément au fait qu'en 1971 M. Richard Nixon, après avoir cassé le système de Bretton Woods — il fallait le réformer, mais à la condition qu'on pût lui substituer un autre système — a livré en fait les échanges internationaux à la souveraineté du dollar.

De quoi parle-t-on à propos du pétrole, dès lors que l'évolution de son prix est strictement commandée par celle du dollar, c'est-à-dire par la politique intérieure et extérieure des Etats-Unis d'Amérique ? *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

J'en viens à une dernière question que vous n'avez pas abordée, celle de l'Amérique latine. Je ne saurais vous en faire grief. Je me réjouis, pour ma part, de bénéficier de la confiance des amis de mon groupe qui m'a octroyé quelques minutes supplémentaires.

Notre assemblée ne peut se désintéresser de la situation en Amérique latine. Nous ne pouvons limiter notre examen à quelques problèmes à la mode en nous contentant de suivre le train, de colmater les brèches ouvertes par d'autres, de réparer les dommages qu'ils commettent.

Il se passe beaucoup de choses au Moyen-Orient, en Extrême-Orient, en Afrique. Mais, en Amérique latine, les peuples aspirent à leur libération, veulent conquérir le droit à l'existence. Et la France n'a rien à dire ?

Vous connaissez la situation dans cette partie du monde dont vous avez certainement remarqué l'étonnante évolution — on est bien obligé de la qualifier ainsi puisque partout ailleurs il en va autrement — vers la démocratie. Quelle surprise dans ce royaume des dictateurs !

Au Costa Rica, au Venezuela, au Mexique, depuis déjà longtemps, gouvernements et chefs d'Etat, parfois même majorités, se succèdent sans provoquer de violences ni de coups d'Etat militaires. D'autres pays les ont rejoints comme la Jamaïque — n'oublions pas les Caraïbes — la République dominicaine, l'Equateur et Panama.

Hier, c'était la dictature, l'oppression, le sang, la domination absolue d'un clan, le capitalisme multinational qui faisait exécuter ses ordres par les politiques en place, les oligarchies toutes puissantes. Aujourd'hui, ici et là, on commence à respirer. En Bolivie, au Pérou, au travers de traumatismes, d'incertitudes, de retours en arrière, la volonté populaire parvient à se faire entendre.

Le Brésil, qui reste voué à un système d'essence totalitaire, permet à des opposants communistes, socialistes ou sociaux-démocrates de revenir dans leur patrie pour conduire une action politique, tenir des réunions, publier des journaux, bref trouver un cheminement vers la conquête du pouvoir par le moyen démocratique.

Au Nicaragua, c'est chose faite. Je me trouvais récemment dans la ville de Saint-Domingue. Dans le cadre d'une réunion de l'Internationale socialiste, qui a été le prétexte à quelques commentaires fondés sur l'ignorance ou le mensonge, ont pris place parmi nous un grand nombre de partis et de mouvements révolutionnaires. Un des neuf membres de la junte du Nicaragua se trouvait là. Si je dois rassurer quelqu'un ici, je remarquerai que les membres de la junte du Nicaragua ne sont, pas plus qu'inoi, des agents américains.

Qu'a fait la France au Nicaragua et au Salvador ?

Le domaine de la dictature devient plus resserré et plus précaire, qu'il s'agisse du Chili, de l'Argentine, du Paraguay, de l'Uruguay ou du Guatemala. Quant à Cuba, d'une tout autre nature, elle apportera la seule réponse concevable aux aspirations populaires pour la libération des peuples et l'indépendance des Etats, si les démocraties n'ont pas le courage et la clairvoyance d'ouvrir une voie dégagée des oligarchies et de l'impérialisme.

Si nous n'apportons pas aux peuples encore opprimés d'Amérique latine d'autre réponse que celle de l'impérialisme américain, ils choisiront la formule cubaine et communiste. C'est parce que je crois en une autre réponse, la seule acceptable, que le Gouvernement français doit dire quelque chose, d'autant que le rôle de la France peut être déjà esquissé.

L'influence des Etats-Unis d'Amérique dans la plupart des pays qui conquièrent leur liberté est remise naturellement en question.

Faut-il pour autant considérer que notre forme de civilisation, notre système politique soient exclus de l'évolution de ces pays ? Je ne le crois pas.

Malgré les efforts du président Carter qui, par une vue plus libérale des choses, a permis l'établissement d'un régime démocratique en République dominicaine et la victoire de la junte au Nicaragua, les Etats-Unis sont hors d'état de perpétuer leur influence dans les nouvelles démocraties.

Quant à la Grande-Bretagne, elle est presque toujours absente. L'Espagne a su garder, par la finesse et la persévérance de sa diplomatie, un grand prestige mais, trop occupée par ses problèmes intérieurs, elle ne peut apporter de réponse pour l'instant. L'Allemagne par contre est toujours là, si l'on en juge par le nombre de ses représentants.

Et la France ? Tout lui est encore possible. Mais pas en recevant un amiral argentin et en lui vendant des Frégates et des Mirage ; pas en prodiguant des déclarations émus, comme l'a fait le Président de la République lors de l'assassinat de l'évêque Romero, au Salvador, tout en continuant de livrer au pouvoir sanglant des armes anti-émeutes, telles que les chars AMX 13 pour mieux tirer sur la foule ; pas en encourageant Pinochet au Chili. Pour la première fois cet été depuis l'assassinat de Salvador Allende, un navire français, la *Jeanne-d'Arc*, a mouillé à Valparaíso.

Monsieur le ministre, vous avez auprès de vous M. Stirn. Celui-ci n'est pas allé au Nicaragua, alors qu'il a rendu des visites, je l'espère utiles, dans des pays voisins. Pourquoi ? C'est là pourtant qu'il se passe quelque chose. Où en est la coopération agricole de la France avec ce pays ? Contribuons-nous à la campagne d'alphabétisation d'une étonnante ampleur qui y est engagée ? Qu'en est-il de la langue française ?

Quelles conséquences avez-vous tirées du vote de l'Assemblée européenne invitant les gouvernements de l'Europe à condamner la répression au Guatemala ? Après la visite du Président de la République de Panama à Paris, la France a-t-elle ratifié le traité de neutralité de la zone du canal ?

Puisque nous évoquons les Caraïbes, auxquelles s'attachent les traditions latines, françaises, britanniques et hollandaises, s'agissant des Antilles, qui dit vrai, de M. Dijoud qui déclare que la menace de déstabilisation de la situation politique en Martinique tient à l'action castriste, ou de M. Castro qui dément, affirmant n'avoir fait aucune déclaration dans ce sens ?

Et que pense le Gouvernement français d'une déclaration du ministre des affaires étrangères du Venezuela, le mois dernier, en faveur de l'indépendance des Antilles françaises ? Je noterai à cet égard que telle n'est pas la position du parti socialiste français, dont les vues originales ont été consignées dans une proposition de loi déposée sur le bureau de cette assemblée. Mesdames et messieurs, si la France fait le compte de ses chances, face aux compétitions, aux conflits et aux rapports de force, tout député français doit être rempli d'espoir. On nous écouterait si nous parlons, et si nous parlons juste. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Mes chers collègues, je tiens à ce qu'il n'y ait aucun malentendu au sujet des temps de parole. Si j'ai laissé parler M. Mitterrand pendant soixante-quinze minutes, alors qu'il n'était inscrit que pour quarante-cinq minutes, c'est qu'il a bénéficié de la demi-heure de franchise dont disposait encore le groupe socialiste.

La parole est à M. de Lipkowski.

M. Jean de Lipkowski. Monsieur le ministre, j'ai dû modifier mon discours comme M. Mitterrand car le vôtre a levé certaines réserves, et non des moindres, que je voulais formuler sur votre politique étrangère, en toute objectivité, sans oublier l'estime et l'amitié que je vous porte.

Votre attitude à propos de l'Iran est la seule compatible avec l'idée qu'on doit avoir des relations internationales. Certes, il n'est pas agréable de s'entendre dire par le président Carter ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire. Une concertation approfondie entre l'Amérique et l'Europe aurait évité ce genre de mise en demeure.

Mais, mis au pied du mur, vous venez de choisir clairement le camp de la solidarité avec les Américains. Vous avez bien fait. Il s'agit d'une question de principe fondamentale. Il est intolérable que se perpétuent des pratiques odieuses qui constituent une sorte de brigandage international. Personne ne songe à porter un jugement sur la révolution iranienne. Même si nous en avons favorisé le cours en accordant une généreuse hospitalité à l'imam Khomeiny, cette révolution reste l'affaire des Iraniens. Ce n'est pas non plus parce que les Etats-Unis sont concernés que nous devrions nous taire.

Dans ces conditions, vous avez raison d'être solidaire. Encore faut-il que les Américains nous indiquent la politique qu'ils entendent conduire pour sortir de l'impasse, car celle-ci ne nous est pas apparue clairement jusqu'à présent.

Nous avons noté avec satisfaction la fermeté, qui est devenue la vôtre, à propos de l'Afghanistan. L'invasion de ce pays est une affaire très grave qui est susceptible de remettre en cause l'équilibre mondial sur lequel repose la paix. L'U. R. S. S. vient, en effet, de s'avancer dans une région qui revêt une importance stratégique majeure.

Par conséquent si nous approuvons votre fermeté, nous pensons cependant — M. Couve de Murville l'a déjà indiqué — qu'une crise aussi grave nécessitait que l'on s'en entretienne, dès le début, avec les Etats-Unis. Nous aurions même dû prendre l'initiative d'une telle consultation. Pourquoi hésiter à avoir avec l'Amérique cette franche explication, même si celle-ci risque d'être quelque peu orageuse ?

Nul ne peut nier, en effet, la part de responsabilité que portent les Etats-Unis dans la dégradation de la situation mondiale : anarchie monétaire, couple infernal dollar-pétrole, laxisme pétrolier, impérialisme économique et commercial, complaisance envers des régimes détestables en Amérique latine, erreurs d'appréciation dans les relations russo-américaines allant de la sous-estimation de la poussée révolutionnaire soviétique jusqu'à une politique chinoise jugée par l'U. R. S. S. trop provocante. Tout cela est vrai, mais ce n'est pas s'aligner que de se consulter avec ses alliés dans les grandes circonstances.

Nous ne sommes ni neutres ni non alignés. Si j'éprouve le besoin de le rappeler, c'est que j'ai lu, dans le communiqué commun publié à New Delhi, une phrase qui m'a laissé stupéfait :

« Conscientes des responsabilités particulières à la France et à l'Inde dans les circonstances actuelles et en raison de leur politique respective de détente et de non-alignement les deux parties... »

C'est la première fois que je vois écrit dans un document officiel que la politique du Gouvernement français s'inspire du non-alignement. Si tel est le cas, on aurait pu nous aviser d'un changement de diplomatie aussi fondamental.

Il était bon d'aller à New Delhi et d'encourager le non-alignement, mais la France ne fait pas partie des pays non alignés. L'indépendance n'exclut pas la fidélité aux alliances.

Lors de la crise de Cuba, en 1962, il n'a pas fallu plus de cinq minutes au général de Gaulle pour affirmer la solidarité occidentale. Se réfugier derrière la préservation de la détente pour tarder pendant quinze jours à dénoncer clairement l'invasion de l'Afghanistan, c'est avoir une mauvaise interprétation de la détente.

M. Emmanuel Aubert. Très bien !

M. Jean de Lipkowski. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes était violé. Notre condamnation aurait dû être immédiate.

Vous avez longuement parlé de la détente. Vous avez eu raison d'en rappeler les aspects positifs comme de refuser qu'elle serve de paravent à une quelconque hégémonie. Mais permettez-moi d'ajouter que la meilleure façon de la servir, c'est d'en avoir une claire conception.

Une appréciation erronée expose à de graves malentendus. La détente n'est pas un remède miracle acquis à jamais. Selon moi, ce n'est pas un remède global. Je ne crois pas que vous puissiez vous obstiner à avoir une telle conception. Cette notion est fautive et porte en germe la fin de la détente. Comment pourrait-elle, en effet, se perpétuer dès lors que les foyers de tension se multiplient un peu partout dans le monde ?

Si vous estimez que la détente est indivisible, cela suppose qu'elle doit prendre fin en Europe si elle est violée à Kaboul. Pourtant, vous refusez à juste titre de relancer la guerre froide en Europe.

En réalité, la détente n'implique qu'une seule règle : le refus de l'affrontement direct entre les deux grands qui doivent aussi respecter les zones que chacun a délimitées en Europe. Mais en dehors de la zone couverte par l'équilibre nucléaire, tous les coups sont permis. C'est d'ailleurs au plus fort de la guerre du Viet-Nam que la détente a commencé.

Entendre déclarer à Paris que la détente doit s'accompagner d'un « désarmement idéologique », révèle une conception totalement incompréhensible pour les Soviétiques. Demander aux Soviétiques de désarmer idéologiquement, c'est demander aux communistes de ne plus l'être. L'agence Tass a d'ailleurs rappelé, dans un communiqué récent, que « la détente ne signifie nullement l'arrêt de la lutte des classes à l'échelle mondiale ».

Il ne faut donc jamais perdre de vue que nous sommes en compétition permanente avec le système soviétique. Contrairement à M. Sudreau, j'estime qu'il existe des alternatives à la détente si cette compétition dégénère. Cherchons à faire en sorte qu'elle ne dégénère pas, entretenons le dialogue et les échanges commerciaux. Mais la détente ne doit pas nous empêcher de rester sur nos gardes, elle implique que l'on dise clairement aux Soviétiques le moment venu, pour empêcher que la situation ne dégénère, qu'ils ne sauraient aller plus loin. Ce moment est venu.

M. Emmanuel Aubert. Très bien !

M. Jean de Lipkowski. Nous entrons dans une période très dangereuse pour l'histoire du monde. Les grands équilibres sont en cause, tandis que l'U.R.S.S. accentue son action révolutionnaire dans les pays du tiers monde, notamment dans la corne de l'Afrique.

Lorsque j'entends M. Brejnev déclarer : « La grande mutation du genre humain est engagée. Notre époque est celle du passage du capitalisme au socialisme. Cette mutation révolutionnaire est maintenant une lutte engagée au niveau planétaire » ; lorsque la même idée revient sans cesse dans le communiqué commun signé à Moscou entre M. Brejnev et M. Marchais, je me dis, sans dramatiser, que nous sommes parvenus à l'un de ces tournants de l'histoire où il faut prendre la mesure de toutes ces métamorphoses.

M. Emmanuel Aubert. Voilà de la lucidité !

M. Jean de Lipkowski. Que derrière notre volonté de dialogue apparaisse une volonté tout court. Elle doit nous appeler à l'effort, à l'effort national, à l'effort de défense nationale, à la

fidélité à nos alliances comme au refus de toute subordination, de quelque côté qu'elle se situe. Gardons-nous, notamment, d'entrer dans l'engrenage de quelque conférence qui, sous prétexte de désarmement ou de limitation des armements comme Salt III, aboutirait à nous neutraliser en faisant passer notre force de dissuasion sous un contrôle russo-américain.

M. Michel Debré. Très bien !

M. Jean de Lipkowski. Votre déclaration de Varsovie est, à cet égard, monsieur le ministre, parfaitement satisfaisante. Notre sécurité repose sur l'indépendance totale de notre force atomique ; elle n'est pas négociable.

Sur le Moyen-Orient, je tiens à dire un mot d'une guerre oubliée et d'une amitié trahie. Nous n'avons pas eu d'ami plus fidèle que le peuple libanais. Aujourd'hui, Beyrouth dresse vers le ciel ses ruines comme une sorte de protestation silencieuse contre la trahison du destin. Nous avons participé à cette trahison. Il a fallu que s'élève ici la voix de l'un des plus nobles d'entre nous, Pierre Messmer, pour rappeler que les erreurs commises par les chrétiens ne nous autorisaient en aucun cas à renier cette amitié qui, pour le monde entier, était légendaire.

Je me demande, monsieur le ministre, si la diplomatie française ne pourrait pas se manifester par quelques propositions comme, par exemple, l'envoi de casques bleus sur tout le territoire libanais pour permettre le retrait des troupes syriennes et leur relève par l'armée libanaise en voie de constitution.

M. Joseph Comiti. Très bien !

M. Jean de Lipkowski. Il n'y a pas que le Liban. Nous nous sentons concernés par le drame qui se joue sur quelques arpents de sable depuis trente ans et à travers quatre guerres entre Israël et les pays arabes.

Notre devoir est d'apparaître dans cette région comme les militants de la paix.

Nous voulons pour Israël la sécurité. Notre doctrine constante a été de dire que l'Etat israélien était un fait international irréversible et que jamais nous ne montrerions la moindre complaisance envers ceux qui n'acceptent pas cette existence. Mais en même temps nous pensions, comme le général de Gaulle, que la vraie sécurité d'Israël c'était la paix, l'entente et la coopération avec son environnement arabe.

Dans cette approche, ce n'est pas l'occupation des territoires qui assurera aux Israéliens la sécurité. Tout ce que vous avez dit sur les bases à partir desquelles on doit rechercher un règlement global correspond depuis longtemps à nos vues. Si l'on estime que le peuple palestinien existe — et qui peut nier son existence ? — pourquoi serait-il condamné comme le fut hélas ! le peuple israélien à être pour toujours dispersé ?

Donc il faut aux Palestiniens une patrie, et où sinon en Cisjordanie ? Mais la condition préalable c'est que cet Etat palestinien reconnaisse, au cours d'un processus simultané, non seulement l'existence d'Israël, mais aussi la nécessité absolue de collaborer avec lui.

Suffit-il d'employer quelque formule comme l'autodétermination pour sortir enfin de cette sanglante impasse ?

S'il s'agissait de faire plaisir aux Palestiniens en rappelant ce droit tout à fait légitime à cette autodétermination, s'il s'agissait de resserrer des liens amicaux avec ces pays arabes avec lesquels nous avons en commun des intérêts considérables, il est certain que, vu sous cet angle, le voyage du Président a été fort utile. Mais s'il s'agissait d'amener Israël à la table de négociation, permettez-moi d'être sceptique sur la méthode employée. En réalité, nous n'avons pas avancé d'un centimètre dans la voie d'un règlement global.

Vous vous êtes plaint, monsieur le ministre, que votre politique arabe ait été à cette occasion mal comprise, voire dénigrée. C'est sans doute parce que nous n'avons pas entendu ni dans le Golfe ni en Jordanie des propos aussi rassurants que ceux qui ont été les vôtres concernant la sécurité d'Israël et notamment l'abolition de la charte palestinienne.

Je ne crois pas, en tout cas, qu'il suffise de proclamer des principes d'ailleurs depuis longtemps affirmés dans le passé. Il nous faut, si nous voulons jouer un rôle, plutôt rechercher une approche pragmatique pour les mettre en application.

L'expérience que j'ai de cette région m'a appris, entre autre, qu'on ne forcera pas la main à Israël. C'est ainsi. S'il se sent contraint, ce petit pays se refermera sur lui-même dans un complexe de forteresse assiégée. Il ne faut pas le contraindre. Il faut le convaincre par le dialogue et la main tendue, et en laissant en vestiaire les outrances et les pistolets.

Des actes aussi révoltants que des massacres d'enfants dans quelques kibboutz isolés, des déclarations excessives comme celles qui revendiquent toute la Palestine, encouragent en Israël les intransigeances et confortent les immobilismes. Toute surenchère retarde un dialogue qu'il faut pourtant rendre inévitable.

A propos de dialogue, je suis heureux que vous n'ayez pas condamné à l'avance les négociations en cours entre Israël et l'Égypte. Je n'ignore rien de ce que la tentative du président égyptien comporte de risqué. Elle n'est acceptable que si elle entraîne un mouvement général vers un règlement global, même s'il n'est pas simultané.

Je sais que nous sommes loin du compte. Mais je dois avouer que, dans ce monde cynique et brutal, cette main tendue par Sadate à Begin, cette volonté de démolir le mur de la haine et de l'incompréhension m'a, comme beaucoup de Français, réconcilié avec une certaine idée que je me fais de l'homme.

Je n'arrive pas à m'en prendre à quelqu'un qui a eu et qui a le courage de risquer sa vie pour rechercher la paix. Je n'arrive pas à condamner ce morceau de paix, d'autant plus qu'il ne vient pas à la traversée des grands principes défendus par le monde arabe pour un règlement global. Je crois au surplus que Sadate a fait davantage pour l'image de la cause arabe et pour infléchir Israël vers la paix que tous les fronts de la fermeté réunis.

Il est vrai que les positions restent fort éloignées et que M. Begin refuse une autonomie débouchant sur l'indépendance de la Cisjordanie et de Gaza. Vous avez néanmoins eu parfaitement raison de rappeler que les textes signés par Israël à Camp David comportent la dynamique de l'indépendance pour la Cisjordanie : « Toute solution issue des négociations devra aussi reconnaître les droits légitimes du peuple palestinien et ses justes besoins. »

Quels seraient ces droits légitimes s'ils ne comportaient pas celui d'avoir une patrie indépendante ? Même si la négociation échoue le 26 mai 1980, toute formule à envisager devra rappeler à Israël l'engagement ainsi contracté.

Dans un récent entretien télévisé, le président Giscard d'Estaing, parlant de la politique étrangère, a cité parmi nos atouts le fait que nous étions un pays de messages. Il s'est cependant abstenu de formuler le moindre message. Pourtant il y aurait tant de choses à dire !

Par exemple, dénoncer les abus que l'on fait de la puissance dans les temps modernes. L'U. R. S. S., puissance impériale, utilise l'alibi de la révolution mondiale pour abuser de sa puissance militaire. Les Etats-Unis, république impériale, abusent de leur puissance économique après avoir abusé de leur puissance politico-militaire au Viet-Nam et en Amérique du Sud. Dénonçons ces abus de puissance.

Notre époque sera l'une de celles qui seront le plus sévèrement jugées par l'histoire. Car l'humanité, aujourd'hui, n'est plus excusable. Les progrès technologiques accomplis la mettaient en mesure d'apporter pour la première fois aux hommes une notion neuve : le bonheur. Elle l'a fait, mais en faveur de quelques nations seulement appartenant au monde occidental.

Pour le reste, après Buchenwald, Auschwitz, quarante millions de morts, dont vingt millions de soldats soviétiques, on aurait pu croire l'humanité rassasiée. Pourtant, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, d'innombrables conflits ont fait vingt-cinq millions de morts.

L'homme d'Etat qui comptera dans ce siècle est celui qui refusera la politique des apparences qui, d'ailleurs, n'abuse plus l'opinion, et qui parlera le langage du moraliste en s'exprimant au nom de la dignité humaine.

Dénonçons les faux-semblants. Dénonçons les apparences de détente quand elles servent de paravents aux hégémonies. Dénonçons les fausses conférences de désarmement alors qu'on entasse des armes terrifiantes. Dénonçons la fausse solidarité européenne alors que prévalent les égoïsmes nationaux.

Et puisque j'en suis aux faux semblants, vous me trouvez très hésitant, à l'inverse de M. Mitterrand, en ce qui concerne notre venue à la conférence de Madrid. Aller à Madrid, après ce gigantesque malentendu qui a pris naissance à Helsinki et s'est perpétué à Belgrade, pour parler d'une conception des droits de l'homme qui n'est pas du tout partagée par les Etats socialistes, au moment où l'Afghanistan est sous la coupe des troupes soviétiques ? Je me demande s'il n'y a pas là quelque chose d'irréel.

Dénonçons ces conférences truquées qui font semblant de s'occuper de la misère, de la faim et de l'ignorance dans le monde, alors qu'en réalité, on s'en accommode. On demandait tout à l'heure à cette tribune où en était le dialogue Nord-Sud : nulle part, vous le savez bien.

D'ailleurs, lorsque nous élaborons des plans de développement, que nous soyons capitalistes ou marxistes, nous le faisons mal. Ainsi que l'a déclaré une personnalité socialiste à Dakar, nous ne savons que transposer notre type de civilisation à des peuples qui ne sont pas prêts à le recevoir.

Ce que nous appelons la montée du fanatisme islamique — terme que je n'aime pas — n'a pas d'autre cause. L'explosion iranienne s'explique par l'échec formidable d'un développement occidental mal conduit exportant sa société de consommation dans un milieu traditionnel. Le recours à la religion pour retrouver l'identité nationale était inévitable. L'Afghanistan offre la même démonstration, mais à l'envers. A Kaboul on prétend plaquer les schémas marxistes sur une société traditionnelle, ce qui suscite le même phénomène de rejet qu'en Iran.

La France doit imaginer une troisième voie par des formules de développement qui respectent le tempérament spécifique de chaque peuple. Enfin et surtout, elle doit tenir compte de l'émergence d'une conscience universelle qui témoigne que les hommes en ont assez des forces d'oppression et de violence.

Le phénomène étonnant, c'est que cette prise de conscience se fait en dehors et souvent contre les Etats, ces Etats podagres et sourds qui ressassent des phrases conventionnelles ou ne transparaît que leur cynisme de monstre froid. Il semble que les hommes n'en attendent rien sur le plan moral. La France doit donc s'adresser par-dessus les Etats aux opinions publiques car c'est de l'opinion publique que viennent les initiatives dans le combat pour l'homme.

Je tiens par exemple Amnesty International comme l'une des manifestations significatives de cette révolte contre l'oppression. Sans Amnesty International, personne n'aurait parlé du massacre des enfants de Bangui.

Sur qui donc compte-t-on aujourd'hui pour se battre en faveur des droits de l'homme ? Sur les Etats ? A Madrid, ou à Belgrade ? Non ! L'opinion publique compte sur les dissidents, sur les nouveaux intellectuels, sur Amnesty International, sur les Médecins sans frontières, ou sur le Pape.

C'est à la France d'exprimer tout cela. Elle en tirera une force inouïe. On attend de nous que nous parlions au nom de cette morale mondiale en train de s'affirmer et qui veut que s'arrête la course à la violence. Dans ce monde qui se sent solidaire grâce aux moyens de communication, nous savons désormais que « le temps du monde fini commence », comme disait Teilhard de Chardin, et que partout où sonne le glas de la dignité et de la liberté humaines, il sonne aussi pour nous.

Alors, que la France, dont c'est la vocation, regarde bien en face toutes les forces d'oppression pour les faire reculer et qu'elle en appelle à tous les hommes de la liberté ! Ils se lèveront, j'en suis sûr, à son appel. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

(M. Pierre Lagorce remplace M. Jacques Chaban-Delmas au fauteuil présidentiel.)

PRESIDENCE DE M. PIERRE LAGORCE, vice-président.

M. le président. La parole est à M. Feit.

M. René Feit. Messieurs les ministres, mes chers collègues, le climat de tension et d'affrontement qui préside depuis maintenant de nombreux mois aux relations internationales, suscite, comme nous venons de le voir, de nombreuses inquiétudes et de multiples questions.

Le continent africain, hélas ! n'a pas été épargné par cette évolution, et c'est aux problèmes africains que je consacrerai mon propos.

Comme à l'accoutumée, et selon une tradition désormais bien établie, lorsque des difficultés apparaissent en Afrique, l'attitude de la France, sa politique, sont mises en cause. Vous faites ainsi, monsieur le ministre, l'objet de nouvelles critiques. Ce débat doit donc être l'occasion d'apporter au Parlement toutes les précisions qui s'imposent.

Le triste spectacle de la guerre a reparu en Afrique, situation d'autant plus déplorable qu'il s'agit toujours de pays qui figurent parmi les plus pauvres et dont l'équilibre, souvent déjà précaire, sera probablement bouleversé, sinon anéanti, pour longtemps.

Je dis « guerre », car à l'évidence on ne saurait parler de combats, s'agissant de la situation au Tchad. Depuis presque

un mois, nous assistons à un massacre général absolument épouvantable qui traduit l'acharnement forcé des parties en présence.

Comment en sommes-nous arrivés à une pareille situation ? L'accord de Lagos, signé le 21 août dernier, permettait, en effet, de penser que l'on parviendrait à un règlement. Ce texte prévoyait un cessez-le-feu, la démilitarisation de N'Djamena, la présence de forces neutres, une amnistie générale et la formation d'un gouvernement d'union nationale. Hormis la demande de retrait des troupes françaises stationnées au Tchad, il est manifeste que les parties concernées n'ont pu parvenir à s'entendre sur ces différents points.

S'agissant de la présence de la France, votre collègue, M. le ministre de la coopération, nous a fourni devant la commission des affaires étrangères, la semaine dernière, une réponse très détaillée concernant l'évacuation de nos compatriotes. Je l'en remercie et c'est la raison pour laquelle je ne m'attarderai pas sur ce problème important de la situation des Français au Tchad.

Mais il reste que nos forces — environ un millier d'hommes — demeurent présentes au Tchad, et dès lors qu'elles ne peuvent mettre un terme à ce conflit, cette présence fera nécessairement l'objet de questions et de critiques, y compris, bien entendu, dans cette enceinte.

En fait, il convient de souligner que la guerre est venue bouleverser une situation qui permettait de prévoir, en application de l'accord de Lagos, le retrait de nos troupes à la fin du mois de mars 1980. Cependant, désormais, trois raisons militent en faveur de notre présence.

En premier lieu, l'aide aux blessés et aux réfugiés. Qu'il me soit permis de rendre hommage de cette tribune aux médecins et aux militaires qui, dans des conditions atroces, profondément inhumaines, viennent en aide indistinctement aux milliers de blessés civils ou militaires des deux parties, soit à N'Djamena, soit au Cameroun où, grâce à une intervention du ministère de la coopération, un élément militaire médical d'intervention rapide a pu être installé.

En deuxième lieu, il y a le fait que si la France observe effectivement une stricte neutralité à l'égard des parties belligères, elle consent un effort permanent, et nécessaire, de médiation. C'est une autre raison qui milite en faveur de notre présence.

En troisième lieu, notre présence dans cette région, et notamment le fait que nous contrôlions l'aérodrome de N'Djamena, permet certainement d'éviter que des puissances étrangères, après avoir accentué les divisions, ne soient en mesure d'alimenter — à nouveau et toujours — en armes et munitions certaines factions.

Il n'en reste pas moins, monsieur le ministre, que nous nous trouvons là devant une situation préoccupante qui, tôt ou tard, nous vaudra de nombreuses critiques. Il semble que, de l'avis même des belligérants, il n'existe pas d'issue au conflit militaire et que la paix ne saurait résulter que d'un concours de l'ensemble des parties. Dès lors, n'est-il pas temps, n'est-il pas opportun de prévoir une initiative française en ce sens, initiative qui mettrait un terme à une situation particulièrement ambiguë pour la France ? Cette initiative ne pourrait-elle pas être prise lors du prochain sommet franco-africain, qui aura lieu à Nice, au mois de mai prochain ? Parvenir à un règlement serait assurément pour la France, dans ce conflit du Tchad, un motif de satisfaction.

Des motifs de satisfaction, il en est tout de même quelques-uns pour la France en Afrique, puisque, manifestement, à la suite de notre action, la situation dans plusieurs pays s'est sensiblement améliorée.

C'est le cas en Mauritanie, d'abord, où, grâce à l'intervention de la France, la volonté de ce pays de se retirer d'un conflit semble indiscutablement porter ses fruits. A une amélioration de l'activité économique s'ajoute une volonté politique de renouer des rapports convenables avec l'Algérie. Et il semble que, là encore, la France ait su contribuer et favoriser ces initiatives avec toutes les parties intéressées.

En Centrafrique ensuite, où la paix et le calme sont revenus et où l'on observe également une reprise de certaines activités.

Dans le domaine de la coopération, par exemple, l'aide de la France est à nouveau très importante depuis septembre dernier, qu'il s'agisse de l'aide financière, de l'aide aux investissements ou de l'aide technique. Ce sont près de 190 millions de francs qui auront été utilisés en 1979.

Certaines de ces actions ont été particulièrement efficaces. En restituant les capacités de stockage d'hydrocarbures, la France a su créer les conditions d'un bon déroulement de la campagne cotonnière dans un pays qui était en difficulté et,

conjointement avec la République fédérale d'Allemagne, nous avons participé à la remise en état des grands axes du réseau routier.

Il reste que la situation financière et économique de ce pays reste préoccupante et que, longtemps encore, il portera la trace de la gestion désastreuse de l'ex-empereur Bokassa. Il est donc certain que l'aide et la coopération française resteront déterminantes dans ce pays.

Autre élément de satisfaction, au Zaïre, où l'on constate que ce pays a joué un grand rôle dans l'élaboration des accords de Londres et qu'à l'heure actuelle il entretient de bonnes relations avec le Zimbabwe, le Mozambique et la Zambie.

Motif de satisfaction, enfin, pour Djibouti, où l'on a pu constater une diminution des forces françaises stationnées dans le pays, et où, malgré cela, à l'évidence, le calme et la paix semblent désormais assurés.

Monsieur le ministre, tous ces éléments sont autant d'aspects positifs qu'il convient de porter au crédit de la France, et qui constitueront certainement un facteur très important dans la préparation du prochain sommet franco-africain qui réunira, vous l'avez rappelé, les amis de la France, c'est-à-dire vingt-cinq pays africains. Ils témoignent de ce que notre politique est souhaitée et comprise par les pays africains.

Il est d'usage, à cette tribune, de vous entretenir, monsieur le ministre, de ce qui ne va pas bien. Pourquoi ne pas rappeler de temps qu'il y a aussi, parfois, quelques motifs de satisfaction dans la politique que conduit la France, dans l'honneur et dans la dignité ?

C'est ce que je tenais à faire aujourd'hui à cette tribune, pour vous en remercier. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Porcu.

M. Antoine Porcu. Monsieur le ministre, votre exposé comportait de nombreux « trous » : vous avez passé sous silence des questions importantes qui sont pourtant d'une brûlante actualité.

Si vous vous êtes longuement étendu sur la Communauté européenne, vous avez par contre négligé de parler de son élargissement.

L'élargissement, tel sera le sujet de mon intervention.

Les députés communistes n'ont pas attendu ce débat pour dénoncer les graves dangers que l'élargissement de la Communauté européenne fait peser sur tous les aspects de notre vie nationale.

Aujourd'hui, nous sommes en mesure de mieux affiner encore notre critique.

En effet, au fur et à mesure que sont analysées les conséquences sectorielles de la décision d'élargissement de la Communauté économique européenne à la Grèce et que se développent les négociations avec l'Espagne, cette analyse se trouve confirmée.

Visant à l'intégration européenne, l'élargissement diminuera la capacité de la France à déterminer des choix indépendants en matière de politique économique et militaire.

Les conséquences de l'élargissement seront néfastes, non seulement pour notre pays, mais encore pour l'ensemble de la Communauté, maintenue au rang d'auxiliaire de l'impérialisme américain, et pour les pays candidats eux-mêmes. Alors que, jusqu'à présent, ces effets néfastes n'ont été visibles qu'en partie, la gravité des problèmes sectoriels au cours des prochains mois sera de plus en plus révélatrice des conséquences négatives de l'élargissement sur le plan économique.

La critique essentielle que formule le parti communiste français vis-à-vis de l'élargissement concerne l'affaiblissement de la position de la France sur les plans politique, économique et militaire.

Sur le plan politique, l'élargissement a pour but principal de parfaire l'intégration européenne et de constituer une nouvelle étape sur la voie de la supranationalité. Dans ce cadre, seront progressivement remis en cause tant les pouvoirs respectifs du Conseil, de la Commission et de l'Assemblée des communautés que la nécessité de prendre des décisions à l'unanimité pour toute question d'importance fondamentale.

Déjà, certains projets établis à l'occasion d'études sur l'élargissement prévoient d'accorder plus d'importance à l'Assemblée des communautés en amenant la Commission à lui présenter les propositions qu'elle devra, par la suite, soumettre au Conseil.

De même, le rapport des trois sages propose de donner aux organes non prévus par les traités des pouvoirs plus importants, ce qui revient, en fait, à un véritable détournement des textes juridiques organisant la construction communautaire.

Quant aux attaques contre le droit de veto résultant du compromis de Luxembourg, elles sont présentées comme un moyen de parvenir à une plus grande efficacité dans la prise de décision au sein d'une communauté élargie à douze membres.

Tous ces éléments concourent à un même objectif : diminuer la capacité des Etats-nations à prendre de manière autonome les décisions affectant leur avenir, sous prétexte de constituer un ensemble européen capable d'éviter un retour du fascisme en Espagne, au Portugal ou en Grèce. Ce prétexte est, bien entendu, fallacieux.

Sur le plan économique, l'élargissement correspond à une stratégie concertée des impérialistes européens et de la social-démocratie, stratégie qui tend au redéploiement, à la délocalisation des entreprises et à la restructuration. Pour les grandes sociétés capitalistes, il s'agit principalement d'élargir les débouchés de la production et d'augmenter la « rentabilité » des capitaux investis.

L'élargissement est la traduction en Europe méridionale de la stratégie de redéploiement des grandes entreprises multinationales. Il présente l'avantage de niveler par le bas le coût du travail et d'exacerber la concurrence entre les demandeurs d'emploi, grâce à une plus grande mobilité des travailleurs. Il conduira également à l'abandon des secteurs jugés les moins rentables, soit que ceux-ci soient caractérisés par l'importance du capital engagé, dont l'obsolescence est ainsi organisée, soit qu'au contraire ils soient employeurs d'un grand nombre de travailleurs dont il faut modérer les revendications salariales.

Les sociaux-démocrates, pour leur part, n'ont pas tiré les conséquences de l'élargissement en terme d'emploi et de revenus des travailleurs. Leur engagement en faveur de l'élargissement correspond à une politique réformiste de fuite en avant face à l'aggravation de la crise. Cette politique se cache derrière une volonté factice d'ouverture politique. En fait, les sociaux-démocrates acceptent le redéploiement et l'évolution des structures économiques, même quand celles-ci se font au détriment des intérêts des travailleurs et au détriment des bases de la souveraineté nationale.

Sur le plan militaire, l'élargissement correspond à une volonté maintes fois affirmée dans les cercles militaristes des pays de l'Alliance atlantique de renforcer le flanc sud de l'O. T. A. N. La région méditerranéenne présente en effet un intérêt stratégique indéniable pour tous groupes de pays ayant des visions impérialistes.

L'élargissement sera l'occasion idéale de faire pression sur la Grèce, qui est sortie de l'organisation militaire intégrée de l'O. T. A. N., de resserrer les liens entre le Portugal et l'O. T. A. N. et d'inciter l'Espagne à y entrer. Parallèlement, l'intégration croissante des économies européennes et l'interpénétration des secteurs civils et militaires conduiront les tenants d'une industrie d'armement au niveau européen à représenter des propositions à l'Assemblée des communautés, qui a déjà examiné ce problème lors du rapport Klepsch et ainsi outrepassé ses compétences.

Si l'élargissement constitue, sur les plans politique, économique et militaire, une régression, ses conséquences seront néfastes, non seulement pour notre pays, mais encore pour l'ensemble de la C. E. E. et pour les pays candidats eux-mêmes.

Les conséquences de l'élargissement sur l'économie française sont depuis longtemps dénoncées.

Dans l'agriculture, il entraînera une nouvelle baisse de la population active, l'abandon de milliers d'hectares d'exploitations familiales. La situation qu'il créera sera particulièrement défavorable pour les producteurs d'agrumes, de fruits, de légumes, d'huile d'olive et de vin.

Dans l'industrie, l'élargissement aura pour conséquence une concurrence accrue qui touchera des secteurs déjà en difficulté, qu'il s'agisse du textile, de la confection, de la chaussure, des chantiers navals ou de la sidérurgie. Il se traduira également par la fermeture d'entreprises qui préféreront investir dans les pays candidats pour bénéficier de salaires moins élevés et d'une protection sociale moins avancée. Telle est la logique du système capitaliste puisque l'on sait que le coût horaire du travail est trois fois moins élevé en Grèce que dans les pays industrialisés de la Communauté.

De plus, l'élargissement, qui, pour les dirigeants européens, est nécessaire du fait de l'aggravation de la crise, conduira la Communauté à harmoniser de plus en plus les politiques économiques des Etats membres.

Il est, à cet égard, significatif de constater que la politique du Gouvernement français de diminution du rôle du secteur public dans l'économie et de freinage de l'emploi des fonctionnaires correspond aux lignes directrices de la politique économique envisagée par la commission de Bruxelles dans son rapport économique annuel. Et pourtant ce rapport est extrême-

ment décevant. L'analyse qui y est présentée de la crise est sommaire et rapide ; aucune réflexion approfondie n'est menée sur les phénomènes observés ; les solutions proposées pour sortir de la crise sont, non seulement insuffisantes, mais encore néfastes. C'est ainsi que la commission, suivie par le Gouvernement français, propose de faire une ponction sur les revenus des ménages afin d'absorber ce qu'il est convenu d'appeler le choc pétrolier et de mener une politique monétaire et budgétaire extrêmement stricte.

L'élargissement ne sera pas, non plus, bénéfique pour l'Europe, car celle-ci va être de plus en plus conduite à jouer le rôle d'auxiliaire de l'impérialisme américain. L'interview récente accordée par le président Carter à plusieurs journalistes occidentaux a été fort révélatrice de cette évolution : M. Carter a adressé des louanges à l'Allemagne fédérale pour avoir pris la place de chef de file dans l'aide accordée par l'O. C. D. E. à la Turquie où la démocratie est bafouée, où les meurtres sont quotidiens ; la France a été félicitée pour le rôle, estimé bénéfique par M. Carter, qu'elle jouait en Afrique ; quant à l'Italie, elle était considérée comme un bon donneur de conseils vis-à-vis de l'Espagne et du Portugal.

De ces louanges, dont nous nous serions fort bien passé, découle une constatation : les pays de la C. E. E. servent de relais aux Etats-Unis pour leur politique. Un tel rôle est assumé par la C. E. E. lorsqu'elle passe un accord avec l'association des nations du Sud-Est asiatique, accord dont les motivations rappellent dangereusement des raisonnements sinistres de la guerre froide.

Les contradictions d'une telle politique ne vont pas tarder à apparaître. En effet, l'élargissement met en cause les relations de la C. E. E. avec tous les autres pays méditerranéens, et notamment avec les pays du Maghreb. Les produits agricoles et les produits industriels exportés par ces pays seront, plus qu'auparavant, concurrencés par les produits espagnols, grecs et portugais, au point que le concept même d'avantages consentis aux pays méditerranéens, déjà fort attaqué, risque d'être remis en cause. Quelle politique la C. E. E. pourra-t-elle mener à leur égard, alors qu'elle a accepté, dans le cadre du Tokyo Round, de diminuer ses droits de douane et qu'elle entend poursuivre une politique d'avantages tarifaires vis-à-vis des pays A. C. P.

Mais la contradiction la plus importante concernera sans doute l'incapacité de la C. E. E. à tirer les conséquences de l'élargissement sur le plan financier. La Communauté n'est pas actuellement prête à accepter l'accroissement des ressources mises à la disposition de la politique régionale et de la politique sociale, qui seraient pourtant indispensables pour contribuer à la réduction des inégalités, tant entre pays de la C. E. E. qu'au sein de ces pays.

De même, les attaques grandissantes contre la politique agricole commune sont révélatrices des difficultés qui surgiront lorsqu'il faudra enfin mettre en place des mécanismes de soutien pour les produits méditerranéens.

Les inconvénients de l'élargissement n'épargneront pas les trois pays candidats. En effet, celui-ci entraînera une augmentation des investissements étrangers dans ces pays, préjudiciable à terme à leur capacité de déterminer de manière indépendante leurs choix fondamentaux de politique économique et de contrôle de l'orientation de ces investissements. Il entraînera, par ailleurs, un accroissement de l'exode rural, qui aura pour conséquence, en cette période de crise économique, un accroissement du chômage et accélérera la restructuration de plusieurs secteurs industriels confrontés à une concurrence accrue.

C'est ainsi que les licenciements ont déjà débuté en Espagne dans les chantiers navals. Le Portugal n'est pas moins concerné puisqu'un document émanant de la Commission a déjà indiqué que son adhésion à la Communauté aggraverait ses difficultés économiques et que seraient éliminées du marché des milliers de petites et moyennes entreprises.

Ces difficultés sont inévitables du fait de l'accroissement de la concurrence en provenance de pays plus industrialisés, qui met en œuvre des productions plus sophistiquées et à valeur ajoutée plus importante.

Parallèlement, la Grèce, l'Espagne et le Portugal vont être conduits à aggraver la politique d'austérité qu'ils ont déjà commencé à mettre en œuvre, selon les orientations de Bruxelles. Or cette politique économique se traduit, pour la C. E. E., en 1980, par une inflation de 11,3 p. 100 — notons au passage qu'elle s'est élevée à 12,1 p. 100 en France — par une augmentation du chômage de 6,4 p. 100 et par un déficit de la balance des paiements communautaires de 80 milliards, le montant du déficit commercial français étant, lui, de 15 milliards.

On voit mal comment la Communauté, actuellement incapable de mettre en place une stratégie de l'emploi et de lutte contre

le chômage, pourrait le faire après l'élargissement, alors que les trois nouveaux candidats connaissent des problèmes encore plus graves. Il est à craindre, par ailleurs, que l'élargissement ne profite peu aux travailleurs grecs, portugais ou espagnols, car l'harmonisation des protections sociales en Europe n'en est encore qu'à ses balbutiements.

Les effets néfastes de l'élargissement ne sont cependant visibles, jusqu'à présent, qu'en partie. Il faudra cependant peu de temps pour s'apercevoir de la gravité de ses conséquences. Ainsi, dans le secteur industriel, non seulement la sidérurgie, mais aussi les chantiers navals, le textile et l'automobile seront touchés.

Pour la sidérurgie plus particulièrement, l'adhésion de l'Espagne aura des effets particulièrement néfastes : la sidérurgie espagnole a réussi, en effet, à ne pas diminuer ses capacités de production à une époque où le plan de restructuration défini à Bruxelles organisait la limitation des capacités des pays membres de la C.E.E. Les Espagnols prévoient, pour 1985, une production d'acier brut de 18,6 millions de tonnes, contre 11,35 millions de tonnes en 1978. Ils prévoient également un solde à l'exportation, en 1985, oscillant entre 2 et 4,4 millions de tonnes. Les risques de déséquilibre accru sur le marché sidérurgique sont donc considérables étant donné les projets et les pratiques commerciales des entreprises espagnoles. L'extension des capacités espagnoles s'oriente, en effet, vers les produits plats, ce qui créera une concurrence particulièrement sévère pour la France. Non seulement celle-ci perdra des débouchés traditionnels pour ses laminaires, mais elle sera durement concurrencée sur son marché intérieur. En outre, l'Espagne a toujours dépassé de manière systématique les programmes de livraison auxquels elle avait souscrit en vertu de divers accords.

Il est temps, monsieur le ministre, de réfléchir sur ces conséquences néfastes de l'élargissement ; il n'est pas trop tard pour s'opposer à l'adhésion de l'Espagne et du Portugal aux communautés. Il est irresponsable de ne pas prendre en compte les inconvénients majeurs dont cet élargissement sera la cause pour notre pays, pour la Communauté, pour les Etats candidats. C'est pourquoi, dès maintenant, il faut avec fermeté et détermination arrêter ces négociations.

Pour leur part, les communistes continueront le combat nécessaire pour y mettre un terme. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Chers collègues, le président de notre commission des affaires étrangères l'a rappelé ce matin, on parlait beaucoup, il y a quelques jours, de menaces de guerre.

Bien que ce sujet soit moins souvent évoqué aujourd'hui, il restera sans doute longtemps encore d'actualité. Comment, d'ailleurs, s'en étonner quand on sait que, sur notre Terre, sont emmagasinées des bombes représentant un million d'Hiroshima, quand on sait qu'il y a actuellement sous les armes sept ou huit fois plus d'hommes qu'en 1939 et quand on est en présence de multiples conflits entre voisins, de guerres civiles, de conquêtes et même d'exterminations ? On est donc en droit de penser qu'il pourrait suffire d'un grave incident pour que la guerre — une guerre mettant en cause de grands pays — puisse éclater.

Cependant, comme l'a montré le président de la commission des affaires étrangères, le problème ne réside pas d'abord dans la menace d'une guerre d'extermination, qui serait menée par les très grandes puissances ; il est avant tout de savoir s'il n'existe pas de vraies causes d'une défaite, défaite du monde occidental, défaite des nations européennes et défaite de la France. Il n'est pas besoin d'une grande guerre pour se trouver dans le camp des vaincus. En effet, dans le monde, aujourd'hui, ne sommes-nous pas des faibles et des irrésolus ?

La première cause d'une défaite est le désordre économique mondial, auquel vous avez fait allusion, monsieur le ministre. Il est né du désordre économique occidental et de la rupture de l'ordre monétaire. Si ce désordre et cette rupture ont été d'abord une conséquence, désordre et rupture sont devenus à leur tour une cause : guerre du pétrole, guerre du commerce et guerre des investissements. A l'origine de ces guerres on trouve l'inflation désordonnée du dollar, suivie par l'inflation des monnaies européennes.

Deuxième cause de défaite qui plane sur le monde occidental : la relance de la course aux positions stratégiques. Celle-ci s'explique partiellement par la querelle politique des super-puissances, mais aussi par la guerre économique dont elle est une suite : qui exercera l'influence majeure en Amérique du Sud ou dans le golfe Persique ?

Troisième cause, dont nous ne parlons pas, car nous sommes en position de faiblesse : le défi idéologique et démographique.

Le monde est traversé par des fanatismes, ou que nous considérons comme tels, mais que leur opposons-nous ? Notre scepticisme. Que sont devenus dans le monde occidental, non seulement la foi religieuse, mais encore l'amour de la patrie, ou le respect des grandes valeurs qui incitent éventuellement au sacrifice individuel ? Face à l'Occident sceptique et renonçant, observons la puissance de mouvements que nous qualifions de « fanatiques » mais qui, du point de vue politique, mettent en jeu des forces considérables.

Le défi démographique vient s'y ajouter. Pendant que toute l'Europe, et l'Occident en général — pas seulement la France — s'accoutume de la baisse des naissances et du non-renouvellement des générations, alors qu'en Europe et dans notre pays nous nous apercevons, pour la première fois, que les enfants qui naissent sont moins nombreux que les enfants désirés par les jeunes couples, nous assistons ailleurs à une explosion démographique qui va altérer profondément et rapidement l'équilibre politique. Chers collègues, quand nous parlerons de la Méditerranée, et notre collègue Druon le fera tout à l'heure, songez qu'il y a vingt-cinq ou trente ans la population de la France était le double de celle de la Tunisie, de l'Algérie et du Maroc réunis. Dans vingt-cinq ou trente ans, la population de ces pays représentera le double de la population française. Cette évolution n'est pas seulement à considérer sous l'angle quantitatif : alors que la population française, dans vingt-cinq ou trente ans, comprendra à peine 30 p. 100 de jeunes de moins de trente ans, de l'autre côté de la Méditerranée, 60 p. 100 voire 65 p. 100 de la population auront moins de trente ans.

Quand nous pensons à ce défi démographique, lié au défi idéologique, nous voyons bien poindre la menace de la défaite.

C'est l'addition de tous ces éléments — le surarmement, la guerre économique, la course aux positions stratégiques, les défis idéologiques et démographiques — qui pèse sur notre débat : le danger est à nos portes, et menace la civilisation occidentale au moment même où l'Europe est dans une impasse, où tous les doutes, et des doutes justifiés, affaiblissent la solidarité du monde libre et où la France semble hors d'état, à la fois de redresser l'organisation européenne et de participer à la solidarité occidentale.

Monsieur le ministre, à propos de l'Europe, ce matin vous avez fait l'éloge de sa croissance, mais sans parler du chômage qui augmente au moins dans plusieurs Etats membres. Vous avez souligné la stabilité monétaire, mais c'est le mark qui entraîne les autres monnaies. Vous avez insisté sur la coopération qui s'approfondit mais avez dû reconnaître, peu après, s'agissant de la politique agricole commune, à quel point cette coopération risquait bientôt de tomber en miettes. En fait, vous n'avez pas caché les difficultés, et M. Couve de Murville, après vous, a lui-même parlé d'échec. Celui-ci est patent.

En 1968, quand il est apparu que la candidature de la Grande-Bretagne devait de nouveau être réexaminée, car nos partenaires l'exigeaient, le général de Gaulle a proposé une nouvelle organisation de l'Europe. Nous imaginions bien, à l'époque, qu'il n'était pas possible d'adapter le traité du Marché commun à l'entrée de la Grande-Bretagne et qu'il fallait autre chose. Douze ans après, la Grande-Bretagne est entrée et, avec elle, l'Irlande, le Danemark ; demain viendra la Grèce et, après-demain, d'autres pays voudront entrer.

Les traités de Rome sont-ils devenus pour l'organisation de l'Europe un lit de Procuste ? Je le crois, car les traités de Rome ont été organisés dans un état d'esprit tout différent de celui qui prévaut aujourd'hui quand on parle de l'organisation de l'Europe. A l'époque, il s'agissait de mettre en place des mécanismes qui permettraient à l'Allemagne de se placer à égalité avec les autres nations, mais comme on ne voulait pas lui accorder pleine souveraineté, il fallait enlever aux autres une partie de la leur. Or il se trouve que le système dit « de supranationalité » ne saurait engendrer un pouvoir légitime et il est incompatible avec un élargissement toujours plus grand de la Communauté européenne.

Enfin, dernière cause d'échec, le monde actuel et la compétition mondiale mettent en avant les nécessités d'un sentiment national, d'un effort patriotique. A cet égard, on s'aperçoit que la réalité l'emporte sur la théorie. Le sentiment national pousse en Allemagne à la réunification, en Grande-Bretagne à un accord avec le monde américain. Il pousse l'Italie à restreindre ses ambitions, à obtenir la tranquillité en Méditerranée et les Etats de moindre dimension à pencher vers un certain neutralisme. Cependant, il se trouve que la France ne peut pas souhaiter la réunification de l'Allemagne, ni rejoindre les Britanniques dans leur identité de vues politiques avec les Américains ni borner ses intérêts à la Méditerranée, ni choisir le neutralisme.

Dès lors, et tel est le fonds de l'affaire, la volonté de la commission de l'Assemblée européenne et de la Cour de justice de

s'ériger en organes d'un Etat supranational apparaît dérisoire et dangereuse. Finalement, cette volonté embourbe la construction européenne.

Dérisoire, le travail de la commission : tout à l'heure, on a souligné, à juste titre, que la commission ne fait pas son métier, car elle paraît hors d'état de présenter au conseil des ministres ou au conseil européen des propositions importantes. On ne remarque pas que la commission perd son temps, en mobilisant une bureaucratie écrasante, à des détails. Hier, à l'Assemblée européenne nous avons été saisis d'une directive de la commission pour donner un avis sur les mesures d'hygiène à prendre en faveur des travailleurs dans les abattoirs européens de volaille ! (Rires.) Aujourd'hui, c'est cela la commission ! Face aux très graves problèmes de politique agricole ou de contributions budgétaires, elle n'est pas capable d'émettre un avis objectif raisonnable.

De l'Assemblée, on parle de moins en moins, mais elle se livre à un travail bien souvent dérisoire. Qu'est-ce que cette prétention à faire un budget ? Il n'y a pas un budget de la Communauté, mais un financement des politiques communes décidées par les gouvernements. L'Assemblée veut substituer à ce financement des politiques arrêtées par les gouvernements, un budget de la Communauté, de même qu'elle entend investir les membres de la commission, ratifier les traités — nous l'avons vu hier — ou voter des textes qui auraient une valeur normative. En fait, l'Assemblée européenne veut un gouvernement d'assemblée. Le bien des nations européennes n'est pas dans cette voie.

Quant à la Cour de justice, vous avez souri il y a quelques mois, monsieur le ministre, quand j'ai parlé de l'aspect scandaleux de la délibération sur l'Euratom. Quelques mois de plus et la cour de justice a rendu, à propos du mouton, un arrêt dont vous avez déclaré vous-même ce matin, et à juste titre, qu'il était lui aussi inadmissible. Nous en verrons d'autres. En fait la Cour de justice reprend la tradition des juristes romains, des juristes du Saint Empire, ou des juristes anglo-saxons hostiles à l'indépendance du droit français.

Tout cela est non seulement dérisoire, mais dangereux. On ne le répète pas assez. On ne montre pas suffisamment le danger de ces réunions de l'Assemblée européenne où certains députés, avec la passivité, voire la complicité du bureau, évoquent les événements qui intéressent nos départements de Bretagne ou de Corse et réclament l'indépendance de certaines régions françaises. On n'insiste pas assez — et cependant vous m'avez répondu par écrit — sur le caractère tendancieux des informations données par les services d'information de la Communauté européenne. On ne déplore pas assez que la langue française est peu à peu écartée dans les bureaux de la commission.

Tous ces dangers, qui peuvent être des dangers politiques pour demain, sont effacés par le danger économique immédiat : on va vous proposer, monsieur le ministre, de rembourser une partie, voire la totalité, du prélèvement que la Grande-Bretagne paie à la Communauté. Vous avez mentionné ce matin le principe du « juste retour ». Or l'affaire est plus grave que vous ne l'avez signalé. Si l'on commence à rembourser le prélèvement, l'étape suivante sera la suppression de celui-ci et, dès lors, ce sera la fin de la politique agricole commune, donc la fin du Marché commun, au profit d'une zone de libre-échange que certains souhaitent, mais qui débouchera un jour ou l'autre sur le retour aux protectionnismes nationaux.

Bref, si nous ne faisons rien, l'Europe va s'embourber à notre détriment. Il convient donc de prendre des initiatives et le Gouvernement, dont vous êtes l'un des membres les plus importants, en votre qualité de responsable de la politique extérieure, doit bien voir que le moment est favorable. Les discussions sur l'élargissement à l'Espagne et au Portugal, dossiers d'une gravité extrême, ont commencé. N'avez-vous pas demandé vous-même la révision du traité de l'Euratom qui doit, en réalité, être reconstruit de fond en comble ? Nous avons également sur la table le rapport dit « des Sages ». Ainsi, soit en raison des modifications dans la structure de la Communauté, soit parce qu'il est impossible d'appliquer le traité de l'Euratom, soit parce que les responsables eux-mêmes de la Communauté sentent la nécessité d'un changement, il est capital de prendre des initiatives.

Vous ne sauriez vous contenter de ravaudages, car ceux-ci ne sauveront pas la Communauté. Il faut avoir le courage d'une initiative et oser apporter sous forme de complément des modifications profondes aux traités existants.

Il serait bon en effet de s'entendre sur les domaines de la coopération européenne afin d'éviter les débordements de la commission, de l'Assemblée et de la Cour de justice. Volonté d'indépendance économique, de coopération politique, d'action à l'égard des pays du tiers monde ou du quart monde : tel est

le domaine d'activité de la Communauté économique, domaine limité certes mais capital, ne serait-ce que si l'on pense aux différentes politiques communes que les nations européennes pourraient conduire dans les affaires économiques.

Mais au-delà de ces affirmations de principe, il faut reconsidérer les structures mêmes de la Communauté. Sur ce point, j'irai plus loin que M. Couve de Murville. A l'évidence, tant que le conseil des ministres des affaires étrangères ne sera pas, aussi bien au regard du conseil européen qu'au regard de la commission, l'organe essentiel, nous n'accomplirons aucun progrès. Le conseil européen, conseil des chefs d'Etat et des chefs de gouvernement, est un organe solennel, qui ne doit se réunir que deux fois par an. Les comités spécialisés de ministres ne sont que des organes de préparation. L'essentiel, pour avoir une autorité à la tête d'une organisation européenne, est le conseil des ministres des affaires étrangères. Quant à la commission, il faut aller au-delà du rapport des sages ; la commission doit être l'organe de préparation et d'exécution du conseil des ministres, sans pouvoir de décision. En ce qui concerne la Cour de justice, il est temps que vous suiviez ma proposition : il faut donner aux juges de la minorité le droit d'affirmer leurs positions face à la majorité, comme dans toute cour internationale. Il m'a été répondu que le traité de Rome, en disposant que le délibéré doit demeurer secret, l'empêchait : c'est une fausse interprétation du traité. Si elle devait prévaloir, il faudrait alors le modifier. Vous n'obtiendrez jamais de la Cour de justice l'indispensable modération dans sa volonté de fabriquer un droit supranational si vous ne donnez pas le droit aux juges minoritaires d'exprimer leur opinion.

Quant à l'Assemblée, ce serait lui rendre service que de définir un certain nombre de règles pour la fixation de son ordre du jour. Son droit de vote doit être limité aux questions inscrites à cet ordre du jour, avec l'accord du conseil des ministres. En même temps, il conviendrait de lui interdire solennellement de se mêler des affaires intérieures des Etats. Devraient être déclarées irrecevables toutes les propositions faites par des étrangers — car je pense notamment à la France — qui tendent à soutenir les mouvements séparatistes. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*) Si vous exigez en outre, monsieur le ministre, quelque rigueur financière dans le fonctionnement des mécanismes communautaires, vous aurez fait beaucoup pour éviter l'embourbement, à nos dépens, des affaires européennes, l'impasse où s'enfoncent les institutions communautaires, et peut-être leur discrédit.

Bref, si vous voulez que l'organisation de la coopération européenne soit vivante, active et efficace, il est capital que vous preniez l'initiative d'un traité modifiant le traité de Rome.

L'Europe n'est pas tout l'Occident, l'historien ne s'y trompera pas : la civilisation occidentale est en cause dans les débats et les défis du monde. De grands principes de la civilisation occidentale sont en danger : la dignité de la personne humaine, que la culture occidentale porte dans son flanc, ou le droit des gens, élément essentiel de la paix internationale.

Dès qu'on évoque la solidarité occidentale, viennent à l'esprit deux dangers : l'alignement sur les Etats-Unis et — danger très précis — l'intégration militaire.

Certains souhaitent l'alignement sur les Etats-Unis, quelles que soient les hésitations de leur politique, et parfois même leur absence de politique. Quant à l'intégration militaire, elle prend chez certains l'appel à une forme de protectorat où un seul décide pour tous et dans son seul intérêt.

Il nous incombe de montrer qu'il peut exister une solidarité occidentale qui ne soit pas réduite à ces conceptions simplistes et qui en sont la négation. Or un effort de solidarité occidentale est nécessaire non seulement à l'égard de l'extérieur, mais également de l'intérieur.

J'en reviens une nouvelle fois au problème démographique. Si l'Occident continue à vieillir, la menace qui pèse sur sa civilisation s'accroît d'elle-même. Les puissances occidentales seraient-elles incapables d'étudier ce problème crucial pour les jeunes générations ? Quant à la stagnation économique, si l'Occident, tel un vieil alcoolique, ne peut se désintoxiquer, si l'inflation se poursuit, s'il y a fabrication intensive de monnaie, notamment de dollars et si les gouvernements occidentaux ne discernent pas l'effort nécessaire de redressement, comme en matière de démographie, et plus rapidement encore, les menaces s'aggraveront d'elles-mêmes : elles commenceront d'ailleurs par des querelles internes, comme on le voit pour l'acier, ou par l'impossibilité de s'entendre, comme on le voit pour le pétrole. Si nous y ajoutons la dégradation d'une situation sociale qui est liée à la stagnation économique et au vieillissement de l'Occident, nous voyons que la première menace qui pèse sur la solidarité du monde occidental vient moins de l'extérieur que de l'intérieur.

Je vous le dis, reprenant le propos d'un précédent orateur, l'historien sera sévère pour sa réaction, ou plutôt son absence de réaction, après l'invasion de l'Afghanistan. Comment imaginer, en effet, que la seule riposte ait alors été une discussion sur la participation ou la non-participation aux Jeux olympiques, alors qu'en vérité l'Occident devait se demander si, ne serait-ce que du point de vue de sa capacité économique et sociale, et de son effort pour rétablir un ordre monétaire, il avait des chances de redevenir crédible? C'est pourquoi, je le répète, l'historien sera sévère pour les gouvernements occidentaux.

Cet effort à propos des problèmes clés de la solidarité occidentale, c'est bien le contraire de l'alignement et le contraire de l'intégration.

C'est le contraire de l'alignement car il n'y a pas de solidarité sans dialogue, il n'y a pas de solidarité sans un accord délibéré entre nations égales en droit. Parler d'une attitude diplomatique commune, mais ne pas parler de la politique monétaire, ou énergétique, c'est vraiment ne pas voir que la solidarité doit d'abord jouer là où le problème est le plus grave.

C'est le contraire de l'intégration car il n'y aura d'effort de redressement que fondé sur le sentiment national et du patriotisme. On ne dit pas assez à quel point l'intégration, la supranationalité sont mortelles pour la civilisation occidentale en altérant à sa base ce qui fait la capacité d'effort en face d'une menace, le sentiment national et le patriotisme.

Peut-être sommes-nous, mes chers collègues, à une époque où le destin balance. L'hésitation à installer de nouvelles fusées américaines sur le sol européen semble y être le symbole de cette époque où nous vivons. Y aura-t-il, dans les mois qui viennent, un nouvel accord avec l'Union soviétique? Y aura-t-il, au contraire, approfondissement du désaccord? Il y a de grandes, elles aussi, à cause des ambitions stratégiques... sité pour tous, en Occident comme dans le monde communiste, de favoriser le développement économique et d'assurer une stabilisation politique. Mais les possibilités de désaccord sont grandes, elles aussi, à cause des ambitions stratégiques...

M. Jean Fontaine. Et hégémoniques!

M. Michel Debré. ... et des défis idéologiques. Irons-nous vers la plus grande chance d'accord nouveau ou vers le risque de l'approfondissement des désaccords? Où est la réponse? Elle est surtout dans la capacité des nations qui constituent l'Occident. Cette capacité ne peut pas reposer sur les seuls Etats-Unis, en raison de leurs hésitations politiques, ni sur l'idée d'une Europe, car l'Europe est trop diverse pour avoir jamais une politique. En fin de compte, elle repose sur la force et la résolution d'un certain nombre de nations.

Si nous voulons que la solidarité occidentale donne à toutes les nations attachées à certains principes la capacité de représenter dans le monde une force par rapport aux autres forces qui aujourd'hui déséquilibrent le monde, il faut savoir que c'est en nous que se trouve la réponse.

Toutes les descriptions des menaces sont intéressantes mais, en fin de compte, elles taisent que seuls sont menacés les faibles ou les irrésolus, si bien qu'en vous entendant ce matin je me répétais que la politique extérieure de la France dépendait moins de ses orientations que de son appartenance à ce groupe des quelques nations crédibles dont on sait la capacité à réaliser leurs desseins. Si nous voulons faire partie de ces nations fortes qui permettront une solidarité occidentale, la sauvegarde de notre civilisation, la détente et l'entente avec l'Union soviétique et, au-delà, l'accomplissement d'un effort nécessaire en direction des pays de la Méditerranée, du Proche-Orient, de l'Afrique ou de l'Amérique du Sud, c'est en nous-mêmes qu'est d'abord la solution du problème.

Pensez, monsieur le ministre des affaires étrangères, que si vous étiez le ministre d'un pays qui rajeunit au lieu de vieillir, d'un pays où le chômage diminue au lieu d'augmenter, d'un pays où les investissements productifs reprissent leur route ascendante, d'une France dont la dépendance énergétique diminue rapidement, d'une France imprégnée de solidarité sociale, d'une France dont la monnaie ne fut pas dans la suite d'une monnaie étrangère, d'une France où les chefs d'entreprise reprissent confiance et goût à entreprendre, d'une France où l'on enseignât de nouveau l'histoire nationale à nos enfants au lieu de les couper de leurs racines (*applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République*), d'une France aux grandes ambitions, notamment en ce qui concerne l'espace ou la recherche au fond des mers, alors notre politique étrangère serait à la hauteur des menaces qui pèsent, à travers la civilisation occidentale, sur nous-mêmes! Alors, vous seriez en mesure de prendre les initiatives pour organiser l'Europe sur des bases raisonnables et saines, pour faire en sorte que les nations occidentales se concertent à égalité, pour donner à la France indépendante les chances d'une grande politique exté-

rieure, mais vous auriez également les moyens de faire, dans tous les domaines que vous avez évoqués ce matin, non seulement des dissertations mais aussi des actions.

Car — et c'est le fond de l'affaire — une politique étrangère ne peut se contenter de descriptions, ou de faux-semblants — votes dans les assemblées, adoption de résolutions à l'Organisation des Nations unies, ou même sanctions économiques. La politique étrangère, c'est une capacité d'action.

A tous ceux qui, dans cette assemblée, ont pour leur pays une ambition particulière, que dire sinon que cette ambition exige une France redressée?

Je vous souhaite donc, monsieur le ministre des affaires étrangères, de devenir un jour le ministre des affaires étrangères de cette France-là! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Malaud.

M. Philippe Malaud. Monsieur le ministre, vous avez dit, ce matin, beaucoup de bonnes choses auxquelles, m'exprimant au nom non pas d'un groupe de cette assemblée mais de mes amis du Centre national des indépendants et paysans, nous sommes largement disposés à souscrire.

Conformément aux bons principes, vous le voyez, je commence par les roses. Mais je n'en reste pas là. Nous nous posons un certain nombre de questions que je crois nécessaire de vous soumettre aujourd'hui.

Nous sommes, comme vous-même et comme certainement l'ensemble des Français, partisans de la coexistence pacifique, et même de la détente, à condition qu'il s'agisse d'une détente équilibrée. Nous observons cependant que tel n'a pas été le cas dans les dernières années, en ce qui concerne l'équilibre mondial d'abord, puisqu'un certain nombre de pays ont glissé par conquête, subversion, ou déstabilisation — les termes ne manquent pas — d'un camp dans l'autre. De ce fait, la détente a manifestement profité aux uns plus qu'aux autres, au moins dans ce domaine. Sur le plan de l'économie, elle s'est souvent traduite par le financement du développement industriel de l'Est par les contribuables de l'autre camp dans des conditions de crédit très avantageuses, si l'on se réfère au taux d'intérêt de l'ordre de 7 p. 100 dont se satisferaient assurément nos P. M. E. et nos P. M. I. pour leurs investissements, que ce soit en Bourgogne, en Bretagne, en Auvergne, ou en Corse.

Enfin, en ce qui concerne les droits de l'homme, les accords d'Helsinki ont été purement et simplement un leurre pour les signataires occidentaux. Parler de désarmement idéologique est donc une plaisanterie.

Par ailleurs, il n'est pas exact de prétendre que c'est la détente qui a préservé la paix. C'est plutôt la crainte de la guerre et c'est aussi l'équilibre relatif des forces ou des blocs. J'observe, à cet égard, qu'aucun conflit ni pratiquement aucune tentative de subversion n'a été enregistré dans la zone couverte par le Pacte atlantique lequel semble cependant frappé de beaucoup de discrédit dans un certain nombre d'esprits, au point qu'on ose à peine l'évoquer.

En revanche, toutes les manœuvres se sont déroulées dans le tiers monde qui est devenu l'enjeu essentiel de la compétition entre les puissances. Il est, dès lors, tout à fait inexact et même dérisoire d'affirmer qu'un de nos objectifs importants doit être de le protéger de la guerre froide ou des rivalités des grandes puissances. Le tiers monde est le principal objet de leur rivalité et le non-alignement, qu'il faut se garder de confondre avec l'indépendance nationale, est en fait un instrument savamment utilisé au nom d'un anticolonialisme mythique. Pour notre part, nous nous refusons à nous considérer comme non alignés.

A la situation actuelle, nous pensons qu'il n'existe qu'une riposte appropriée et susceptible de servir véritablement les intérêts de la paix en évitant aux uns comme aux autres toute erreur de manœuvre: c'est le renforcement de la solidarité occidentale et son expression concrète dans un certain nombre de mesures. Naturellement, personne ne demande que ces mesures soient disproportionnées par rapport à l'objectif ou se transforment en provocations. Mais sur une mesure purement symbolique qui paraissait s'imposer, le Gouvernement nous semble avoir pris des positions successives qui n'ont été ni fermes ni claires; c'est le problème de la participation aux Jeux de Moscou.

Aucune concertation sérieuse ne semble avoir été recherchée avec l'ensemble des pays occidentaux, et c'est regrettable. Ce n'est pas parce que la politique des Etats-Unis a manifesté dans le passé, en de nombreuses circonstances, beaucoup d'incohérence qu'il faut que les initiatives indispensables de la France et de l'Europe contribuent à accroître l'impression de confusion donnée par la stratégie du monde occidental, alors qu'il s'agit, au contraire, de chercher à remédier à certaines erreurs ou insuffisances de nos partenaires.

J'en viens au Proche-Orient. Incontestablement, il existe, comme vous l'avez indiqué, monsieur le ministre, un fait palestinien et il est nécessaire de traiter le problème à la lumière de cette réalité. Il ne peut l'être que par la définition d'un nouvel équilibre acceptable par les diverses parties en présence, qui sont au moins trois : Israël, les Palestiniens et aussi le peuple libanais, en tout cas le peuple chrétien du Liban dont la France s'est faite le protecteur depuis un siècle. Cet équilibre, il s'agit de le garantir. Deux solutions se sont esquissées à cet égard : celle de Camp David qui consiste à accorder aux Israéliens une garantie américaine en échange de concessions territoriales. Elle se met en œuvre laborieusement mais elle mérite d'être explorée jusqu'au bout, ne serait-ce que pour tenir compte de l'attitude exemplaire au service de la paix du principal protagoniste dans cette affaire, le président Sadate et ce, même si les expériences du passé ne permettent pas de considérer que les engagements américains soient une garantie définitive, ainsi qu'un certain nombre de peuples en ont fait la triste expérience.

La seconde solution, à laquelle nous semblons nous être ralliés, consiste à faire surtout appel aux Nations Unies.

Monsieur le ministre, je vous pose cette question : peut-on raisonnablement croire qu'Israël va échanger des territoires contre des garanties des Nations unies, en particulier du Conseil de sécurité avec son droit de veto, après l'expérience édifiante que cet Etat a fait dans le passé de la présence de Casques bleus qui se sont évanouis du jour au lendemain pour laisser place aux forces armées qui se préparaient à l'assailir ?

M. Robert-André Vivien. Bonne question !

M. Philippe Malaud. Je termine par le problème européen.

La réaffirmation que vous avez faite de la volonté de la France de défendre le Traité de Rome, le Marché commun agricole et, par conséquent, l'avenir de notre agriculture, ne peut qu'emporter notre chaleureuse approbation.

Mais si nous nous faisons confiance pour éviter la transformation du Marché commun en zone de libre-échange, il reste que la politique agricole et commerciale de notre pays voit se multiplier des insuffisances, et même des incohérences, au détriment de nos producteurs et particulièrement, dans l'état actuel des choses, de nos éleveurs. Je cite les importations de pays tiers, et notamment de pays de l'Est, dans le cadre d'accords inopportuns, la politique de l'« indice », dont on sait qu'elle s'exerce toujours sur le front alimentaire, et surtout l'incapacité à organiser des mécanismes nationaux d'exportation valables, même lorsque les différences par rapport au cours du marché sont très minces et que la communauté européenne brade sans difficulté à moitié prix.

Voilà quelques-unes des questions que je souhaitais vous poser, mais ces dernières n'étaient pas essentiellement de votre ressort, je me réserve d'y revenir en d'autres occasions devant vos collègues du Gouvernement. Je vous remercie, monsieur le ministre, de votre attention. *(Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française et des députés non inscrits).*

M. le président. La parole est à M. Bariani.

M. Didier Bariani. Il est heureux, monsieur le ministre, que l'Assemblée nationale aborde aujourd'hui l'examen de la politique extérieure de la France, tant il est vrai que de telles discussions ne sont pas très fréquentes dans notre enceinte. Leur rareté regrettable tend à conforter l'idée qu'un domaine aussi essentiel pourrait être soustrait aux investigations des élus de la nation. Raison de plus pour se réjouir du débat d'aujourd'hui.

Il est d'ailleurs d'autant plus opportun que l'actualité est dominée par la montée des périls, met au premier plan la question de notre sécurité extérieure et se charge de dissiper tous les faux-semblants créés par les idéologies comme par une période de longue torpeur.

Les libertés constitutionnelles et démocratiques, le pluralisme d'expression, le respect des droits de l'homme représentent à nos yeux un idéal indivisible qui constitue dans la réalité du monde actuel une exception et non plus la règle.

Les pays qui les pratiquent de par le monde sont aujourd'hui affreusement et de plus en plus minoritaires. Si la démocratie a progressé ces dernières années dans les nations de l'Europe méditerranéenne, elle ne cesse, dans le reste du monde, de régresser dangereusement.

L'invasion de l'Afghanistan, d'un côté, le mépris du droit international le plus élémentaire de la part de l'Iran, de l'autre, ne sont finalement que les manifestations les plus récentes et les plus spectaculaires de l'agression dont sont en permanence victimes dans le monde les principes de liberté.

Il me semble que l'agression appelle la riposte et, à tout le moins, le sursaut.

Bien évidemment, il n'est pas question de prôner une quelconque « politique de la canonniers » mais je ne crois pas que les intentions pacifiques doivent servir de masque au renoncement. Par exemple, pour tardif qu'il soit, le réveil de l'Amérique, qui est la première puissance démocratique du monde, mérite, me semble-t-il, d'être salué par autre chose que par la commiseration, voire par le scepticisme. Il mérite, à la vérité, d'être encouragé, car la solidarité occidentale doit pour nous être effective, fondée sur l'entente, sur la coopération de l'Europe et de l'Amérique. Elle doit avoir une expression plus explicite, mieux vécue, ce qui n'est en rien contradictoire, d'ailleurs, avec le rôle spécifique de la France.

Bien au contraire, il est tout à fait normal que la politique extérieure de la France ne pratique pas le « suivisme » atlantique et que le Président de la République ait une autre ambition que celle de faire de son pays un partenaire du monde libre sans relief ni personnalité.

Que notre politique extérieure se définisse à Paris est une évidence, et c'est une bonne chose. Mais cette indépendance et cette personnalité nationales devraient servir plus concrètement le développement de l'idéal démocratique que nous partageons avec nos alliés.

Elles ne traduisent nul chauvinisme, nul repli sur soi-même car l'indépendance véritable s'affirme face à l'agresseur potentiel et non seulement face à nos amis.

La communauté d'idéal crée une solidarité de fait que nous ne devons pas craindre d'invoquer dans l'expression comme dans la pratique effective de la politique extérieure.

En la matière, l'indépendance ne saurait être la solitude. Loin de s'opposer à la solidarité, elle doit la renforcer par une marge et une capacité accrues d'initiative. C'est dans cette perspective, pour tirer le bilan de plus de trente ans d'alliance comme pour examiner les modalités concrètes d'une riposte concertée aux agressions dont les pays libres sont l'objet, que je souhaite la tenue à Paris de véritables états généraux du monde libre qui marqueraient le rôle pilote de la France et consacraient l'ampleur de ses apports pour rendre sensible à tous cette grande alliance des démocraties qui, aujourd'hui comme naguère, représente la seule possibilité de riposte sérieuse aux menaces agressives des idéologies qui se nourrissent de la misère des hommes.

C'est dans cet esprit que nous devons aborder la question, lancinante entre toutes, du Proche-Orient. Au-delà des diverses déclarations, une chose doit être bien claire : pour nous la sécurité d'Israël n'est pas négociable. Cette sécurité reste, aux yeux de tous les observateurs objectifs, particulièrement précaire. La destruction de l'Etat juif constitue l'objectif affirmé des assassins d'enfants qu'on a vus encore l'autre semaine à l'œuvre. N'ayons à cet égard aucune illusion.

Entre cent autres déclarations convergentes, un leader palestinien vient de nous prévenir : « Le seul moyen d'arriver à la paix est d'extirper complètement le cancer sioniste. L'aide que les pays d'Europe de l'ouest peuvent apporter aux Palestiniens dans leur lutte est la bienvenue. Mais s'ils veulent nous aider seulement à condition que nous reconnaissons Israël, nous ne voulons pas de leur aide. » Ces propos ont été tenus par M. Georges Habbache, le 6 avril dernier.

Or on ne peut vouloir une chose et son contraire : on ne peut tout à la fois proclamer le droit d'Israël à l'existence et, en même temps, donner un semblant d'honorabilité internationale à ceux-là mêmes qui n'ont d'autre dessein que la destruction d'Israël. La sécurité de l'Etat juif nous importe en raison de responsabilités que, comme Français et Européens, nous avons à l'égard des rescapés de l'holocauste. Elle nous tient à cœur parce que Israël reste le seul Etat démocratique du Proche-Orient.

Pour être effective, cette sécurité doit se fonder sur des bases tangibles, ce qui exclut, à mon avis, le retour pur et simple aux lignes d'armistice qui ont prévalu jusqu'en 1967, lignes dont l'expérience a montré qu'elles n'étaient pas très sûres.

Dans cette région du monde, la sécurité et la paix, loin de constituer un objectif inaccessible, ont fait de vrais progrès. La courageuse réponse positive du président Sadate aux diverses invitations faites par les gouvernements successifs de Jérusalem, les accords de Camp David et le traité de Washington auraient mérité, à mon avis, un soutien plus positif des pays européens. Car ces initiatives ont montré qu'il existe une voie vers la paix, celle de la reconnaissance mutuelle et du dialogue direct entre les Etats concernés. Les résultats sont appréciables ; certains les jugent même spectaculaires. Il s'agit maintenant de les prolonger et de les étendre, notamment pour préparer la solution du problème des réfugiés palestiniens. Il ne faut ni nier le

problème ni l'utiliser de manière partisane pour servir les intérêts d'une puissance extérieure à la région, comme le fait en ce moment l'Union soviétique.

Le problème des réfugiés palestiniens trouvera sa solution dans un dialogue direct entre l'Etat palestinien juif et l'Etat palestinien arabe. Car on oublie trop souvent — et cet oubli fausse et complique les données du problème — qu'il existe déjà un Etat arabe palestinien indépendant et souverain. C'est la Jordanie, qui, aujourd'hui partage avec Israël le territoire de la Palestine jadis confié au mandat britannique. Alors qu'il existe dès maintenant un Etat palestinien à côté d'Israël, la création d'un second Etat palestinien ne pourrait se faire — c'est l'évidence — qu'à la place d'Israël, par la destruction d'Israël. Il n'est donc pas d'autre issue raisonnable et juste que ce dialogue direct entre l'Etat palestinien juif et l'Etat palestinien arabe, c'est-à-dire entre Israël et la Jordanie.

C'est en favorisant ce dialogue, dans la continuité des résultats acquis à Camp David, que les récentes initiatives françaises pourront trouver une dimension encore plus positive, la seule qui puisse vraiment donner un contenu concret à l'objectif de paix et de reconnaissance de chacune des parties en présence que la France se doit d'affirmer.

La France et, d'une manière générale, les pays européens qui ont connu l'holocauste doivent éviter de prendre quelque risque que ce soit et s'entourer de toutes les garanties non seulement pour assurer la sécurité de l'Etat d'Israël, mais aussi pour le protéger contre ce qui serait de nature à porter atteinte à sa réalité économique, humaine et militaire. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Druon.

M. Maurice Druon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, sur ce globe dont on peut désormais faire le tour très aisément en quarante-huit heures et où tout se trouve en étroite relation — les besoins, les travaux, les idées — il n'est pas un événement politique qui se produise sur un point quelconque des trois continents du Vieux Monde dont l'écho immédiatement ne retentisse entre le Bosphore et les Colonnes d'Hercule. Pas un coup de feu tiré, que ce soit au bord du Pacifique ou de l'océan Indien, qui n'émeuve les eaux de la Méditerranée ; pas un roulement de chars au centre de l'Asie qui ne les fasse émigrer ; pas un soulèvement, pas un conflit du golfe Persique, à la corne, à la pointe ou au cœur de l'Afrique qui n'ait son ressac en Méditerranée.

Or la Méditerranée, c'est notre affaire. Son pourtour est le boulevard circulaire de notre civilisation. Sa paix est notre paix, et tout ce qui s'y passe intéresse éminemment et directement notre propre destin. La Méditerranée, toujours et plus que jamais, est la *mare nostrum*. Arrêtons-nous un moment, si vous le voulez bien, à voir comment les choses s'y présentent aujourd'hui et parcourons-là d'un regard circulaire.

De Gibraltar aux approches des Dardanelles, sa rive Nord est tenue par quatre grandes démocraties, l'Espagne, la France, l'Italie, la Grèce, avec entre ces deux dernières, le grand point d'interrogation que forme la Yougoslavie le long de l'Adriatique. Quatre grandes démocraties, anciennes, récentes ou restaurées et toutes connaissant plus ou moins les difficultés internes, voire les fragilités inhérentes aux démocraties, mais toutes en paix et animées d'une volonté pacifique.

De ces quatre nations la France est la plus forte — ne l'oublions jamais — la plus forte militairement et la plus chargée de responsabilités extérieures ; ce qui fait que de partout et en toutes circonstances les yeux se portent vers elle.

Dès qu'en notre tour d'horizon nous parvenons aux Dardanelles, les choses se gâtent. La Turquie est un très grave sujet d'inquiétude.

Démocratie, oui. Mais qui, après vingt tours de scrutin, n'est pas encore parvenue à élire un président de la République.

Démocratie, oui, mais où l'état de siège reste dans dix-neuf provinces. De ce peuple fier et combatif, la violence est endémique. Les extrémistes armés, les terroristes d'extrême droite et d'extrême gauche laissent chaque jour des morts sur le terrain. Le fanatisme religieux pourrait bien, dans ce pays mitoyen de l'Iran, ajouter à la confusion. L'armée, que la décomposition de l'Etat émeut, commence à donner des signes de frémissement.

La situation économique est catastrophique ; nombre d'industries sont paralysées, et le chômage atteint un niveau effrayant. Le Premier ministre turc évaluait à 10 ou 15 milliards de dollars — quelle fourchette ! — les besoins de l'Etat turc pour remettre l'économie en ordre.

La solidarité des démocraties et la position stratégique particulièrement importante, particulièrement exposée qui est celle de la Turquie, interdisent à l'Occident de se désintéresser de cette nation et de l'abandonner aux aventures les plus drama-

tiques, et pour elle et pour nous. D'ailleurs, il y a peu, le fonds monétaire international consentait à la Turquie une première aide de 300 millions de dollars et, au début de cette semaine, les pays de l'O. C. D. E. décidaient d'une aide d'un milliard de dollars.

Mais à cent kilomètres des côtes turques, il y a Chypre, un petit Etat occidental, européen, méditerranéen qui, depuis six ans, vit dans le malheur.

On s'indigne successivement, et à juste titre, des violations des droits de l'homme qui sont perpétrées au Viet-Nam, au Cambodge, en Iran, en Afghanistan, en Amérique latine ou ailleurs. Mais on oublie, on a oublié, on veut oublier que depuis six ans ces droits sont bafoués, en Europe, sous nos yeux, à Chypre, et que cela interdit aux Européens de donner des leçons aux autres.

M. Michel Debré et M. Yves Guéna. Très bien.

M. Maurice Druon. Les affrontements entre les deux ethnies chypriotes sont en grande partie la séquelle de ces décolonisations mal faites, où, sinon le gouvernement, du moins les services de la puissance colonisante laissent derrière eux des pétards à retardement.

Toujours est-il que voilà six ans, Chypre, qui occupe elle aussi une position stratégique importante, a été envahie par la Turquie pourtant garante de l'indépendance de cette petite république. Depuis six ans, les morts de cette invasion n'ont même pas pu être comptés. Depuis six ans, les troupes turques ont saisi et occupé 40 p. 100 des terres les plus fertiles de l'île, au nom d'une ethnique qui constitue moins de 20 p. 100 de la population.

Depuis six ans, il y a 200 000 réfugiés à Chypre, sur un peuple qui n'attire pas le million d'âmes, 200 000 réfugiés arrachés à leurs maisons, chassés de leurs terres, séparés de leurs familles. Qui donc en parle encore ?

L'Angleterre, garante elle aussi du traité de Londres, possède à Chypre ses plus importantes bases militaires extérieures, où elle entretient une force de 8 000 hommes. Ces 8 000 hommes sont restés, il y a six ans et depuis six ans, l'arme au pied. Les Etats-Unis ont leur VI^e flotte qui croise et recroise en Méditerranée. Et l'affaire chypriote divisait deux pays membres de l'O. T. A. N. Ce qui affaiblissait évidemment celle-ci. La VI^e flotte est restée fort éloignée des rivages de Chypre, les jumelles tournées sur les dunes, vers le lointain des vagues.

La France pour sa part ne s'est guère fait entendre dans la lagune des Nations Unies.

Monsieur le ministre, nous contribuons au F. M. I. Nous sommes membres de l'O. C. D. E. Je vous demande donc si, alors que des aides nécessaires sont et vont être consenties à la Turquie, l'heure n'est pas venue de faire comprendre à nos amis turcs que ces aides supposent, en contrepartie ou en corollaire, qu'ils défèrent aux recommandations répétées de l'O. N. U. relativement à Chypre, et qu'ils en terminent avec l'occupation militaire ?

La France, précisément parce qu'elle n'est pas partie au conflit, peut faire entendre sa voix, au nom des droits des peuples, et de la personne humaine, au nom également de la sécurité de l'Occident.

Qu'elle s'exprime avec cette courtoisie qui vous est naturelle et qu'on apprécie en vous, mais aussi avec cette fermeté que lui permet sa situation et que lui imposent ses responsabilités. Et si elle le fait de la sorte, la France, je le pense, sera entendue.

Si l'Occident n'avait pas montré tant de pusillanimité dans l'affaire de Chypre, le Liban n'aurait probablement pas rencontré ces années dernières un sort si désolant. Tout s'enchaîne dès lors qu'il y a faiblesse, ou plutôt tout se déchaine.

Malheureux Liban, déchiré, ensanglanté, qui a connu des périodes atroces, où les drames apaisés un moment peuvent reprendre, à tout instant !

Cher Liban qui, même lorsqu'il ne parle pas français, respire français, pour une large part, et à toujours attendu de la France son oxygène. Encore faut-il le lui donner.

La France a fourni au Liban, durant les combats, toute l'aide humanitaire possible. Etait-ce suffisant ? La grande affaire, avec le Liban, est de savoir s'il tient vraiment à son unité, et comment il peut la conserver. Mais une chose est certaine, c'est que l'unité du Liban est indispensable au maintien de la stabilité méditerranéenne.

La France doit tout faire, je dis bien tout, pour que l'indépendance du Liban soit préservée, et notamment en encourageant les communautés séparées à se rapprocher et notamment en décourageant les influences séparatrices extérieures.

Là encore, si la France s'exprime avec courtoisie mais fermeté, je veux penser que sa voix sera entendue.

Entre le Liban et Israël existe une frontière incandescente et souvent sanglante. Vous avez analysé ce matin, monsieur le ministre, le conflit israélo-arabe et plus spécialement israélo-palestinien. Ce conflit a déjà été et sera encore largement évoqué au cours de ce débat, pour qu'il soit nécessaire de s'y étendre beaucoup. Cette très grave affaire est présente à tous les esprits dans cette assemblée.

J'ai été heureux de vous entendre ce matin affirmer, avec plus de précision qu'il n'y en avait eu dans la déclaration du Koweït — précision qui figurait clairement dans l'allocation ultérieure du Président de la République à Amman — que la reconnaissance par les Palestiniens de l'existence d'Israël ainsi que la garantie de ses frontières reconnues étaient les conditions inéluctables de l'accession du peuple palestinien à une dignité nationale.

Mais M. Maurice Couve de Murville faisait très justement remarquer que cette reconnaissance et cette garantie ne pouvaient être que concomitantes avec la reconnaissance des droits palestiniens. Cette double reconnaissance, j'en suis convaincu, est de l'intérêt premier du noble peuple israélien.

Quand, voici près de trente ans, je visitais les camps de réfugiés palestiniens sur les bords de la mer Morte, quand je voyais, dans un paysage de fin du monde, grouiller ces myriades d'enfants et pleurer ces vieillards parqués par l'histoire sous un soleil de feu entre des montagnes de sel, je disais, j'écrivais qu'il sortirait de là d'immenses malheurs. Les enfants de la mer Morte sont devenus des adultes et le malheur est là.

Si douloureuse qu'ait été son histoire, et justement parce qu'elle a été plus qu'aucune autre douloureuse, le peuple juif doit comprendre qu'on ne peut mettre un terme à une diaspora millénaire en créant une autre diaspora.

Les grands drames autorisent les grandes espérances. Les grands chocs peuvent provoquer les grands retournements de situation, surtout quand on connaît la soudaineté des élans de l'âme arabe et quand on sait les saisir. La paix a parfois une dynamique entraînant. Une grande occasion a peut-être été perdue lors de la visite du président égyptien en Israël. Nous ne devons pas exclure de nos espérances une confédération qui unirait un jour l'Etat d'Israël, un futur Etat palestinien et même d'autres Etats de la région. En fait c'est le vrai but vers lequel il faut tendre, même s'il est lointain, parce que ce serait la solution de tout et la naissance d'une puissance superbe.

Pour l'heure, la France doit continuer de faire entendre sa voix, de manière équilibrée et nette, comme le veut la justice et comme le commande la paix.

Cette voix peut provoquer des remous, mais elle est entendue.

Nous avons contourné le fond de la Méditerranée. Après l'Egypte, voici la Libye, territoire de 1 800 000 kilomètres carrés, peuplé de moins de trois millions d'habitants, et qui tire chaque jour, du pétrole, cette mort liquide, des revenus fabuleux.

Cette fortune, constamment renouvelée, a permis à celui qui conduit le destin de ce pays de se constituer en chars lourds et légers, force aérienne, armements sophistiqués, un arsenal formidable, entretenu par des techniciens, comme on dit, venus des pays du bloc communiste.

Cet arsenal permettrait d'équiper un corps expéditionnaire aussi puissant que l'ensemble des armées additionnées de tous les pays d'Afrique.

La fortune libyenne permet aussi à celui qui la gère de subventionner ou d'équiper — ce qui n'est plus un secret pour personne — les terroristes de tous genres et sur tous les continents. La Libye a le bras long, et ses empreintes digitales marquent les armes de bien des attentats.

En Afrique, tout naturellement, ce bras s'étend. On s'en aperçoit au Tchad et ailleurs. On s'en aperçoit aussi en Méditerranée.

Monsieur le ministre, je vous demande si vous savez à quelles fins sont en construction, dans le Sud libyen, l'un du côté du Niger, l'autre du côté du Soudan, deux aérodromes avec des pistes de 4 000 mètres pour avions lourds ? Le tourisme, dans ces régions, n'est pourtant pas tellement développé.

Par ailleurs, savez-vous pourquoi la Libye, qui a déjà de fortes emprises à Malte, achète tous les terrains disponibles dans l'île de Pantelleria, qui est exactement au milieu du goulet central de la Méditerranée qui sépare le cap Bon, en Tunisie, de la pointe de la Sicile ?

Nous savons ce qui s'est récemment passé en Tunisie même, à Gafsa, tout près de la frontière algérienne, et qu'il a suffi que la France prête à la Tunisie l'appui logistique de deux avions de transport et de trois hélicoptères pour que se déclenche aussitôt à Tripoli la fureur des radios et le pillage de nos rocaux diplomatiques.

Mais nous avons constaté aussi que la France s'est fait entendre à mi-voix, mais fermement. Et les choses sont rentrées dans l'ordre, provisoirement.

La Libye — ce n'est un secret pour personne — n'est pas étrangère au conflit du Sahara occidental, et j'en arrive là à la dernière étape de ce survol méditerranéen.

L'affaire sahraoui crée entre deux pays du Maghreb une situation inquiétante et qui ne saurait durer.

La querelle juridique ? Le royaume du Maroc revendique sa souveraineté sur des territoires précédemment administrés par l'Espagne et qu'elle considère marocains pour des raisons historiques tout à fait analogues à celles qui ont amené l'Algérie à réclamer, lors des accords d'Evian de 1962, les territoires sahariens du Sud algérien comme faisant partie intégrante de la nouvelle République algérienne.

La même République algérienne n'avait pas consulté, que je sache, les Touaregs du Hoggar.

La Cour de La Haye a reconnu que le Sahara du Sud marocain n'était pas, avant la colonisation, *terra nullius*, mais qu'il y régnait l'allégeance, tout à fait assimilable au principe de souveraineté. Et le peuple marocain est unanime à affirmer, tous partis confondus, y compris le parti communiste, cette souveraineté.

Le problème de ces populations sahariennes, dont la plus grande partie reconnaît, d'ailleurs, l'autorité de Rabat, n'est pas analysable en termes d'Etat ou de nation. Les populations sahariennes de cette région, qui ont des traditions millénaires de nomadisme de l'Atlantique aux boucles du Niger et jusqu'au Soudan, peuvent-elles former une nation saharienne ? Où est la capitale d'un Etat nomade ? Un Etat nomade peut-il même exister ?

De quoi est composé aujourd'hui le Polisario ? De bien peu d'originaires du Sahara occidental, si jamais il en compte beaucoup, par rapport aux Maliens, Mauritaniens, Tchadiens, Nigériens pourvus d'un armement de fabrication soviétique sophistiqué et auxquels l'Algérie fournit officiellement des installations, des camps et des moyens de propagande.

Que l'on ne se y trompe pas : le conflit du Sahara occidental n'est pas seulement la manifestation de querelles de voisinage et ne se limite pas à des contestations créées de propos plus ou moins délibérés.

C'est toute la stabilité politique du Nord-Ouest africain, depuis Tanger jusqu'au Sénégal, qui est en jeu, et la France, là, a sa voix à faire entendre, avec mesure mais avec fermeté, car son indépendance et sa sécurité se protègent depuis toujours sur les rives de la Méditerranée comme aux portes de l'Atlantique !

Monsieur le ministre, tout cela guide ma conclusion.

La France est la seule puissance méditerranéenne qui détient, du moins officiellement, l'arme nucléaire, et elle est aussi la seule ayant un siège au Conseil de sécurité.

Le canal méditerranéen n'est déjà que trop sillonné par les flottes de guerre des deux grandes puissances, et c'est pourquoi la liberté d'action stratégique de la France, le plein exercice de ses responsabilités historiques y sont une des garanties de la paix.

Mais la liberté d'action n'a de sens que s'il y a action. Ce n'est pas une potiche posée sur la cheminée des Nations unies !

La France ne doit pas craindre d'en user, au risque de déplaire à certains, car l'important n'est pas de déplaire à quelques-uns, mais d'assurer le salut de tous. Et, quelquefois, montrer un peu sa force, ou seulement en rappeler poliment l'existence, permet de n'être pas acculé, un jour, à la nécessité de s'en servir.

Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, l'une des règles d'or en matière d'affaires extérieures est d'agir avec ses amis contre ses adversaires, et cela est d'autant plus impérieux lorsque, comme le rappelait si pertinemment M. Michel Debré il y a un instant, les déséquilibres démographiques jouent en notre défaveur, et que les foules se pressent toujours plus nombreuses de l'autre côté du boulevard méditerranéen, tandis que le nôtre se dépeuple.

N'hésitons pas, en Méditerranée, à marquer préférence à ceux qui nous en marquent et ne tombons pas dans le péché qui consiste à tenir les balances égales entre ceux qui nous sont fidèles et ceux qui nous desservent. Sachons où sont nos amis et soutenons-les clairement. C'est une affaire de survie.

La Méditerranée, je le répète, c'est notre affaire. Il dépend de notre fermeté et de la stabilité de nos choix que la paix y soit préservée. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Guidoni.

M. Pierre Guidoni. François Mitterrand a, dans son intervention, repris la plupart des problèmes que vous évoquiez ce matin, monsieur le ministre, et, au-delà, l'ensemble des points sur lesquels le pays s'interroge dans le domaine de la politique étrangère.

Je me bornerai à en reprendre quelques-uns, en commençant par l'Europe, les crises qu'elle connaît actuellement et les prochaines négociations.

Chacun sent bien que les enjeux actuels sont, à certains égards, décisifs. Vous-même, monsieur le ministre, avez repris une formule déjà employée ces jours-ci : « la France défend l'Europe ». C'est bien montrer qu'elle a besoin d'être défendue, c'est bien dire que ce qui va se jouer dans les prochains jours ne manque pas d'importance à long terme.

Or, dans cette crise, nous portons certaines responsabilités, et l'on voit mal, même après avoir entendu votre intervention de ce matin, quelle va être l'attitude de la France sur certains points précis.

Prenons un exemple, celui du dossier de la viande ovine. Dans ce cas, la crise actuelle est fondamentalement due, nous semble-t-il, au laxisme dont le gouvernement français a fait preuve, et François Mitterrand le rappelait tout à l'heure. Il est clair que le Gouvernement a sous-estimé le problème de la production ovine française au point de laisser passer, sans faire de proposition, la date fatidique du 31 décembre 1977 qui mettait fin à la période transitoire qui autorisait la France à maintenir sa réglementation nationale en la matière. On croyait y trouver un intérêt qui s'est révélé à très court terme. Il existait un prélèvement au passage sur toutes les importations de viande ovine des pays tiers, ainsi que sur celles des trois nouveaux adhérents après l'élargissement de six à neuf pays, prélèvement qui alimentait un fonds de mouton qui, jamais comptabilisé nulle part, a représenté, certaines années, environ 20 milliards d'anciens francs et a servi au F. O. R. M. A., en cas de besoin, pour d'autres productions.

Il aurait fallu régler le problème avant la fin de la période transitoire pour que soit demandée, avant que la Cour de justice n'ait été saisie du problème, la prorogation de la période transitoire, de manière à élaborer un règlement ovin admissible pour chaque pays partenaire.

Vains regrets, me direz-vous, puisqu'ils concernent le passé ; mais, aujourd'hui, la mise en place d'un règlement ovin avec des prix indicatifs demeure possible. La Nouvelle-Zélande ne serait pas surprise qu'une telle proposition fût faite puisque, dans une certaine mesure, elle s'y attend. Nous pensons que de telles propositions concrètes sur les prix et la réglementation devraient être présentées aux cours des prochaines négociations.

Et je pourrais donner des exemples analogues pour la viande bovine et le lait.

Mais je me contenterai d'insister sur le problème des prix agricoles. Sans vouloir dramatiser une situation déjà fort difficile, je considère qu'il est dérisoire de la part de la commission des communautés de proposer 2,4 p. 100 d'augmentation des prix agricoles, dont 1,5 p. 100 pour le lait et 1,5 p. 100 pour la viande, au moment où l'inflation en France atteint 1,9 p. 100 pour le seul mois de janvier.

Les organisations syndicales demandent 7,9 p. 100 d'augmentation, les chambres d'agriculture 9,1 p. 100 d'évolution du revenu brut d'exploitation, moyen pour maintenir le pouvoir d'achat des agriculteurs. Il nous semble que ces objectifs sont raisonnables, réalistes, et que c'est là-dessus qu'il faut essayer de tenir bon.

En tout état de cause, 7,9 p. 100, évalués selon la méthode dite objective, seraient une juste revendication. Le gouvernement français doit se battre sur cette base en sachant qu'il peut encore jouer, pour la dernière année, sur une dévaluation du franc vert et sur le démantèlement des montants compensatoires monétaires restants, ce qui permettrait une augmentation des prix français à la production de 12 p. 100. C'est ce que, pour notre part, nous défendons dans le cadre de l'Assemblée européenne et c'est ce que je voulais rappeler ici avant que de nouvelles discussions ne s'engagent.

Notons, pour insister sur deux points particuliers, un premier problème concernant le démantèlement des montants compensatoires, annoncé à grand renfort de publicité. En fait, ce démantèlement ne porte que sur les montants compensatoires négatifs — 3,5 p. 100 pour la France sans la franchise de 1,5 p. 100 qui demeure — et non sur la totalité. Cela ne concerne notamment pas les montants compensatoires positifs allemands.

Le déséquilibre entre les agriculteurs des deux pays, qui est à la source d'une partie des difficultés actuelles, va ainsi être maintenu. De plus, ce démantèlement, que nous réclamons depuis plusieurs années, n'intervient — nous le savons bien — qu'à

cause du mécontentement croissant des agriculteurs, des actions qu'ils ont été si souvent obligés de mener et qui ont pris ces dernières semaines une nouvelle ampleur, en particulier dans mon département.

La crise que connaît la politique agricole commune a constitué également une puissante raison pour aller plus loin dans ce domaine. Il s'agit, en réalité, du seul moyen que le gouvernement français avait d'assurer à nos producteurs une augmentation des prix agricoles décente, mais qu'en sera-t-il l'an prochain ? Ce moyen étant usé, que comptez-vous faire pour aller plus loin ? Sur quelles bases s'établira l'an prochain la négociation des prix agricoles s'il n'en est pas question dès maintenant, si l'on n'avance pas d'ores et déjà vers cet objectif ?

Comment, dans ces conditions, ne pas regarder l'avenir avec inquiétude ?

Le deuxième point de mon exposé concerne la politique des prix au sein de la politique agricole commune. Cette politique — de longs discours ont été prononcés dans cette enceinte il y a quelques jours à ce propos — assure en fait une rente de situation à certains gros exploitants, et contribue ainsi à accroître les inégalités.

Si des mesures énergiques ne sont pas prises, 1980 sera la septième année consécutive de baisse des revenus d'une grande majorité des agriculteurs. Je ne veux pas y revenir, mais cela donne, monsieur le ministre, un singulier éclairage aux remarques que vous présentiez tout à l'heure sur la défense de la petite exploitation familiale.

Alors, que peut-on espérer des prochaines négociations ? Peut-on penser réellement qu'elles seront marquées par le maintien ou le succès des positions de la France ? Peut-on espérer que nos partenaires, dans le contexte actuel, vont enfin donner satisfaction à des revendications anciennes et parfaitement justifiées ?

Votre intervention, ce matin, ne m'a pas donné l'impression que vous manifestiez vous-même un optimisme sans mélange. Vous mesurez bien les difficultés et les obstacles. Les entretiens préparatoires — souvent plus utiles sous la forme de réunions bilatérales que dans le cadre d'une réunion plénière — ne semblent pas avoir été menés. En tout cas, s'ils ont eu lieu, nous n'en connaissons pas les résultats et nous ne savons rien de leur déroulement.

Nous risquons d'aller vers un nouvel échec qui serait pour l'ensemble du monde agricole français, pour l'ensemble des producteurs l'occasion d'un prise de conscience. Ils comprendront qu'il est temps de renoncer à ces replâtrages à la petite semaine et qu'il faut aller plus loin, réexaminer les problèmes de principe que pose l'ensemble de la politique agricole commune, ses conséquences sur le revenu des agriculteurs français, et d'aborder certains problèmes particuliers comme celui des productions agricoles méditerranéennes.

Le groupe des socialistes et des radicaux de gauche avait déposé sur ces sujets des demandes de création de commissions d'enquête fortement motivées. Nous définissions très clairement ce que pouvaient être, à nos yeux, les grandes lignes d'une réforme de la politique agricole commune. Nous ne pensons pas vous convaincre si facilement, monsieur le ministre. Mais peut-être le temps est-il venu de constater que c'est sur une autre base qu'il faut remettre le métier. N'est-il pas temps de prendre en considération des propositions qui ont rencontré un grand écho dans le monde agricole et parmi les producteurs français ?

J'en viens aux productions méditerranéennes, en particulier au vin et, bien entendu, à l'élargissement éventuel de la Communauté dont il n'a pas été question, à moins que ce point ne m'ait échappé, dans votre propos de ce matin. Pourtant, vous étiez il y a peu de temps à Madrid, et sans doute avez-vous eu l'occasion d'évoquer ce problème avec votre collègue espagnol.

De ce point de vue, la situation n'a guère évolué depuis notre débat sur la Grèce, ou plutôt elle n'a évolué que dans la mesure où l'immobilité est parfois créatrice. En effet, la position de certains groupes politiques est subordonnée à l'apparition d'éléments nouveaux. Ainsi, nous, socialistes, avons-nous dit que, dans les circonstances actuelles, le Marché commun et la politique agricole commune étant ce qu'ils sont, nous ne pouvions, de la manière dont les négociations s'engagent, accepter ce nouvel élargissement. Comme nos collègues du rassemblement pour la République ont, si j'ai bien lu la presse, émis une opinion assez semblable il y a très peu de jours, je pense que vous avez informé le gouvernement espagnol que, dans l'état actuel des choses, il n'y a pas de majorité au parlement français pour ratifier une éventuelle adhésion de l'Espagne à la Communauté économique européenne.

Si l'on se contente de continuer dans la même direction, si la négociation suit son cours au rythme très lent, très paisible, qu'elle a adopté jusqu'ici, si rien de nouveau ne vient changer

les choses, je crains que les négociateurs et la commission des communautés elle-même ne perdent beaucoup de temps pour peu de résultats, à moins, bien entendu, que l'on n'adopte la proposition farfelue, présentée par je ne sais qui — proposition à laquelle, je le souligne au passage, il n'aurait pas été mauvais que l'on réagisse, fût-ce de façon ironique — de confier désormais à l'Assemblée européenne la ratification des traités d'adhésion.

Mais, comme personne ne prend une telle idée au sérieux, nous en revenons à la réalité politique de la France. Elle me conduit à vous demander, monsieur le ministre, comment les choses ont évolué et comment vous pensez qu'elles vont évoluer au cours des prochains mois. Où en sommes-nous de ce dossier, et comment pensez-vous créer les conditions qui permettront que l'élargissement éventuel ne soit à l'avance vidé de toute signification ?

Nous n'avons pas, sur ce plan-là, changé d'avis. Notre opposition à un nouvel élargissement, dans les conditions actuelles, ne peut être que renforcée par tout ce que nous avons entendu depuis le début de cette discussion à propos du premier élargissement. Lui aussi a été fait dans la hâte ; lui aussi a été mal préparé ; et pour ce premier élargissement aussi on a préféré écarter les difficultés ou les taire, plutôt que de tenter de les résoudre. Aujourd'hui, cette méthode porte ses fruits amers et provoque des contradictions très graves, voire laisse planer la menace de l'éclatement ou d'un changement de nature du Marché commun qui, cela a été souligné, risque d'être transformé en une simple zone de libre-échange. Si les mêmes causes doivent produire les mêmes effets, peut-être vaudrait-il mieux prendre les devants.

Or je n'ai pas le sentiment, monsieur le ministre, et je le dis très calmement, que jusqu'ici ce problème ait été traité comme il convient. Je n'ai pas le sentiment que le Gouvernement ait, depuis le début, pris au sérieux ceux des groupes politiques qui, sur ce point, énonçaient les plus expresses réserves et faisaient preuve de la plus grande vigilance. Il n'est que temps de nous prendre au sérieux.

Voilà pour l'Europe, même s'il y aurait encore beaucoup à en dire. Restent les autres points que vous avez évoqués.

Il n'était bien sûr pas possible d'évoquer tous les sujets et il était normal de centrer l'attention sur les points qui ont été ces derniers temps au cœur de l'actualité. Pourtant, j'ai été surpris par la tonalité de certaines interventions. C'était comme si, depuis quelques semaines, l'ensemble des données de la politique internationale avait été brutalement et fondamentalement modifié, comme si l'on retrouvait avec un certain soulagement les vieilles formules et les anciennes routines. Nous entendons ici même des expressions, des discours qui rappellent beaucoup plus ceux des années cinquante qu'ils ne s'inspirent d'une véritable analyse du monde aujourd'hui.

Certes, la détente est menacée. Qu'il y ait, ici ou là, à travers l'affrontement des nations, la course aux armements, la crise économique, les difficultés qui frappent tel ou tel pays, menace grave pour la détente et montée d'un climat de guerre froide, cela n'est pas douteux. Mais en même temps, tant de transformations se produisent, que ce soit au Proche et au Moyen-Orient — dont nous parlions il y a un instant — que ce soit dans cette Amérique latine à la fois si diverse et si unie, à laquelle François Mitterrand faisait allusion tout à l'heure et où l'on voit, au moins en Amérique centrale et dans les Caraïbes, apparaître comme l'espoir de nouvelles démocraties, que ce soit dans l'Asie plus lointaine où des équilibres se cherchent et de nouvelles alliances s'esquissent, que ce soit en Afrique, avec l'heureuse issue de l'affaire du Zimbabwe, un nouvel équilibre apparaît, et sans doute est-il plus riche d'espérance pour l'avenir que la simple constatation des menaces qui pèsent sur la détente.

Il y a plus de raisons d'espérer que de se résigner, plus de raisons d'être optimiste que d'accepter comme inévitable une dégradation progressive de la situation internationale. Mais encore faut-il avoir des idées claires sur ce que nous sommes prêts à accepter et sur ce que nous voulons refuser, sur les choix qui s'offrent à la France.

Je crains que le choix ne soit assez simple. Dans le monde actuel, complexe et dangereux, la France ne peut pas se contenter d'attendre : elle doit ou subir ou agir. Agir, ce n'est pas toujours facile.

Nous ne serons pas de ceux qui, donnant aisément des conseils, croient détenir la clé de toutes les solutions, mais nous pensons que pour un pays comme le nôtre, la situation la plus périlleuse, la plus porteuse de difficultés à long terme est celle qui consiste à suivre l'événement, de préférence avec un peu de retard pour ne pas se tromper. La place de la France est telle, dans le monde, qu'elle ne peut pas se contenter d'une telle attitude.

Mais à toute politique il faut un fil conducteur. Nous en proposons un, qui vaut ce qu'il vaut : construire la paix par le désengagement, l'indépendance de chacun.

Le nous est arrivé assez souvent d'employer l'expression : « Une France indépendante et ouverte sur le monde. » Elle résume notre politique étrangère. Nous n'avons pas la naïveté de penser qu'il soit possible pour la France de prétendre à une sorte d'équidistance entre les deux superpuissances que sont les Etats-Unis et l'Union soviétique — il serait plus exact de dire : entre, d'un côté, l'Union soviétique et, de l'autre, le bloc qui est en train de constituer l'alliance entre les Etats-Unis, le Japon et la Chine.

Il ne s'agit pas simplement — j'y reviendrai — de proclamer un non-alignement qui n'aurait pas grand sens. Mais s'il y a une volonté de notre part d'affirmer notre autonomie de décision, eh bien ! celle-ci doit se traduire par une lutte difficile, contradictoire, fondée sur l'estimation et le jeu des rapports de forces pour, dans un même mouvement, conquérir notre indépendance, c'est-à-dire notre capacité à choisir nous-mêmes, sans ingérence extérieure, le chemin de notre devenir national, et développer les conditions de cette indépendance, c'est-à-dire obtenir une démocratisation politique et économique de la vie internationale.

Il s'agit de créer, pas seulement pour nous, à partir des pays qui disposent dans le monde d'un grand rayonnement — et la France est du nombre — une dynamique de désengagement à l'égard des blocs, une dynamique de paix et, partant, de développement.

Il s'agit à la fois d'une émancipation et d'un dépassement : émancipation, car ce mouvement conduit à un désengagement progressif des tutelles politiques, économiques, monétaires, culturelles des blocs dont nous sommes prisonniers ; dépassement, car il conduit à surmonter progressivement la double division Est-Ouest et Nord-Sud, l'une ne pouvant être privilégiée au détriment de l'autre. Elles sont en fait, nous le savons tous, étroitement imbriquées.

Bien sûr, cela suppose une action déterminée en faveur de la paix. Je ne reprendrai pas tout ce qui a été dit tout à l'heure sur le désarmement. Je veux simplement insister, monsieur le ministre, sur l'idée, lancée depuis longtemps déjà par François Mitterrand, partiellement reprise par le Président de la République et, dans une certaine mesure, par vous-même, d'une conférence européenne sur le désarmement portant sur tous les types d'armes et associant l'ensemble des Etats disposés à poursuivre avec nous cette grande entreprise.

Je veux aussi, à mon tour, vous demander comment, dans votre esprit, va se dérouler la conférence de Madrid, sur laquelle vous semblez avoir peu de temps plus optimiste. En quoi vous semble-t-il qu'elle ait aujourd'hui quelque chance de se dérouler dans de bonnes conditions ? En fait, il ne nous paraît pas être trop tard pour retrouver les conditions d'une détente en Europe, pour créer une dynamique de paix à partir de convergences politiques, diplomatiques et économiques concrètes. Pour nous, condamner l'invasion soviétique en Afghanistan, qui est une manifestation typique de la politique des blocs, ne doit pas pour autant nous dissuader de persévérer dans la recherche et l'approfondissement de la détente.

Mais cette politique n'a de sens que si elle s'appuie aussi sur une vision originale des rapports Nord-Sud. De même que nous préconisons que la France, membre de l'Alliance atlantique, mène une politique audacieuse en Europe, de même nous estimons que, pays du Nord, elle doit être le ferment, le levain, le catalyseur d'une autre politique à l'égard des pays du Sud, et d'abord des pays riverains de la Méditerranée. C'est non pas d'aides au jour le jour que le tiers monde a le plus besoin, mais de perspectives d'avenir.

Qu'un pays comme le nôtre prenne clairement position en faveur d'un nouvel ordre économique international qui ne se limiterait pas à des discours mais trouverait les moyens de sa réalisation concrète, voilà qui serait net et significatif. Il va sans dire que cela passe d'abord par des initiatives en faveur de la reconstruction d'un système monétaire international digne de ce nom. Il n'est pas concevable de parler de la détérioration des termes de l'échange, d'envisager un dialogue Nord-Sud tant que rien n'aura été fait pour remédier à la suprématie absolue du dollar dans les échanges internationaux, avec les conséquences quotidiennes que cela entraîne sur les cours des matières premières et, par conséquent, sur les ressources de la très grande majorité des nations.

Voilà, limitées, bien sûr, aux grandes lignes, quelques idées qui nous paraissent particulièrement importantes.

J'évoquerai en conclusion un mot qui m'a quelque peu surpris. Si ma mémoire est bonne, il n'a pas été repris dans votre intervention de ce matin. Or, s'il est sérieux, il s'agit de l'événement majeur de la politique étrangère de la France depuis de nom-

breux mois, voire depuis des années : je veux parler de l'allusion que le Président de la République a faite à la Nouvelle Delhi au « non-alignement » de la France.

Peut-être la citation était-elle infidèle ? Peut-être la presse a-t-elle abusé de son droit d'interprétation ? Quoi qu'il en soit, la formule a fait, si j'ose dire, le tour du monde.

Alors, faut-il lui attacher une importance considérable ? Faut-il la mettre en regard de tant d'actes dont nous parlions tout à l'heure : l'attitude du Gouvernement à l'égard de l'empereur Bokassa, l'intronisation de son successeur, nos interventions dans toute une série de pays — mon ami Alain Vivien y reviendra — les rapports privilégiés que nous entretenons avec des pays comme l'Afrique du Sud ? A ce propos, il me semble que Nîce, jumelée avec Le Cap, n'était peut-être pas le meilleur lieu pour réunir la conférence des chefs d'Etat africains. Tous ces points donnent la mesure d'un non-alignement qui n'est que de façade.

Ce qui frappe le plus dans la politique étrangère du Gouvernement, c'est cet abus des mots, cet opportunisme qui se traduit si souvent par des actes dont la portée n'est grande qu'en politique intérieure mais qui sont sans effet réel sur nos rapports avec d'autres pays.

Nous avons pour notre part d'autres ambitions. Moraliser la vie internationale, respecter la parole donnée, défendre devant le monde les principes qui sont ceux du droit international — du droit tout court — ne pas promettre au-delà de ce qu'on peut tenir mais tenir ce que l'on promet, savoir faire preuve de générosité et de désintéressement, voilà aussi à quoi doit tendre notre action diplomatique.

Construire cette autre image de la France capable d'un rayonnement qui, à l'évidence, dépasserait l'Europe et la Méditerranée pour atteindre aux dimensions de la planète, faire de la France une référence pour tous les pays épris de liberté, voilà aussi vers quoi devraient nous conduire notre histoire, notre intérêt et, en définitive, celui de la paix.

Mais, vous me pardonnerez de vous le dire, monsieur le ministre, tout cela me paraît être davantage la vocation du socialisme. C'est dire combien sont différents les objectifs, les moyens et la tonalité de la politique étrangère que nous voulons ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Barbier.

M. Gilbert Barbier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous sommes entrés dans une phase nouvelle de la civilisation, une ère où le monde n'est plus maîtrisé ni par son organisation politique, ni par son système économique, ni par la tradition.

Cette civilisation est à la recherche de son centre de gravité. Le monde est désormais éclaté. Aux côtés des pays dits développés émergent de nouvelles puissances — Chine, Inde, Nigéria, Brésil, et d'autres encore. Elles rendent notre univers multipolaire et instable, elles lancent un défi à nos vieilles nations.

La France le relève en tant qu'Etat indépendant et comme membre de la Communauté européenne.

Nos relations internationales sont désormais conçues à l'échelon régional et continental. La France possède ainsi une politique africaine, une politique asiatique, une politique européenne qui vont dans le sens de la paix et de la stabilisation, de l'humanisme et de l'accueil des réfugiés, de la coopération et de l'intégration.

Notre seule véritable faiblesse à l'échelon continental est l'Amérique latine, mais le Gouvernement en prend conscience et la visite à Paris du président du Venezuela est encourageante à ce titre.

Notre pays est au cœur des dialogues qui se sont noués et qui conditionnent le devenir de notre planète : dialogue Nord-Sud d'abord ; dialogue Est-Ouest ensuite, véritable discussion intra-européenne pour une large part, puisque l'Europe de l'Est n'est autre que cette Europe centrale qui s'intègre dans notre civilisation occidentale, dialogue dont l'intensification est porteuse d'espérances.

Qu'une idéologie, appuyée par des forces armées, impose pendant des dizaines d'années la cassure de notre continent et blesse la chair européenne par un rideau de fer ne me semble pas de nature à détruire la communauté culturelle que nous pouvons discerner de l'Atlantique à l'Oural.

L'histoire mouvementée de cette partie du monde incline même à croire que l'antagonisme actuel n'est pas irréversible. Dès lors ne gâchons pas les possibles en renonçant aux acquis des échanges de la détente.

Du reste, souvenons-nous que l'ancienne Russie est héritière de l'empire d'Orient ! Moscou, fille de Byzance, pareillement attachée à des dogmes, jadis leur credo par rapport au filioque, aujourd'hui les ouvrages de Marx et de Lénine, contrepoint de la pensée libérale.

Souvenons-nous également que la cécité du Vatican et des princes d'Occident permit au x^v siècle les douanges de Mahomet dans la cathédrale Sainte-Sophie modifiant durablement la géopolitique méditerranéenne !

Le paradoxe n'empêche pas la synthèse ; le trait commun des européens de l'Est et de l'Ouest est d'être européens et ce trait-là s'avère persistant.

C'est pourquoi, malgré Kaboul, et en dépit de Sakharov, nous ne pouvons accepter un alignement pur et simple de notre politique étrangère sur les mesures préconisées par Jimmy Carter.

En vérité, la sécurité européenne dépend de la propre capacité des Européens à dépasser les jugements hâtifs sur leurs voisins, afin de s'attacher aux convergences, développer les échanges et entreprendre en commun, par des actions ponctuelles, le renforcement de la paix.

Toutefois, une grande politique étrangère ne peut méconnaître la dimension maritime et je désire, monsieur le ministre, appeler votre attention sur une région du monde que la France et ses alliés européens ne doivent pas désertier : le Pacifique Sud.

Il n'est pas oublié de votre politique. M. Olivier Stirn s'y est rendu à deux reprises en juillet 1979 et en janvier 1980 pour expliquer les principes qui régissent l'action française dans les territoires d'outre-mer et rappeler l'intention de la France de développer des relations de coopération et de bon voisinage avec les Etats de cette partie du monde.

La France doit adapter sa politique aux nouvelles réalités océaniques, se faire mieux connaître des Etats du Pacifique Sud ayant récemment accédé à l'indépendance et développer ses échanges avec chacun d'entre eux. Elle a un rôle d'équilibre dans cette région ; son devoir est d'offrir la richesse de notre culture et le reflet d'une certaine conception du monde.

En effet, le Pacifique Sud comprend deux ensembles de peuples très différents par l'origine, le mode de vie et le niveau de développement : d'une part, deux nations du « Commonwealth blanc », l'Australie et la Nouvelle-Zélande ; d'autre part, une nébuleuse d'archipels et d'îles peuplées essentiellement par les ethnies mélanésiennes et polynésiennes, dont une partie importante constitue les jeunes micro-Etats.

L'émancipation est progressive : les Samoa Occidentales en 1962 ; la République de Nauru qui, en raison de ses ressources de phosphates, est l'Etat disposant du revenu par habitant le plus élevé du monde, en 1968 ; Tonga et Fidji en 1970 ; la Papouasie-Nouvelle Guinée en 1975, et, depuis, encore, les îles Salomon, Tuvalu et Kiribati. Enfin, au mois de juillet prochain, les Nouvelles-Hébrides changent leur statut de condominium en celui d'Etat souverain.

Il est certain que les progrès des transports et des télécommunications ont considérablement réduit l'obstacle que constituait l'immensité de cet océan, mais ce rétrécissement du Pacifique tend à accroître l'importance stratégique de cette région et à augmenter l'attrait qu'elle exerce sur les Américains, les Soviétiques et les Japonais notamment.

Les conférences sur le droit de la mer, malgré leur caractère marathonien, n'ont pas encore abouti à l'adoption d'un texte de droit positif et les océans sont devenus l'enjeu d'une compétition de plus en plus âpre autour des richesses qu'ils recèlent.

La notion de zone économique exclusive de 200 milles autour des Etats côtiers, qui est entrée dans les faits et dans les mœurs, a transformé le Pacifique, jadis haute mer assez vide, en une succession presque continue des zones économiques nationales de ces jeunes Etats archipels qui suscitent bien des convoitises.

A cet égard, l'attitude du gouvernement français, qui a conféré la compétence aux autorités locales des territoires d'outre-mer de gérer leur zone économique exclusive, paraît particulièrement opportune.

En dépit des campagnes que nous connaissons, les territoires d'outre-mer ne sont pas des colonies administrées de Paris, mais des collectivités disposant d'un statut spécifique et peuplées de citoyens à part entière.

Afin d'éliminer toute intoxication perverse et pour la stabilité de la région, il convient d'expliquer aux Océaniens, ignorants pour la plupart de nos institutions, cette réalité.

Il convient également de dénoncer les paradoxes et les doubles langages.

De toute manière, la France doit demeurer attentive aux aspirations de ses territoires d'outre-mer. Le renforcement de leur rôle au sein de la commission du Pacifique Sud, l'organisme régional chargé de promouvoir le bien-être économique et social et le progrès des populations, qui n'intervient ni dans la politique des Etats et territoires, ni dans la direction de leurs programmes de développement, semble souhaitable et susceptible d'atténuer certaines tensions.

Il faut également prendre en compte, lorsque l'on s'intéresse à cette région, l'importance des églises et spécifiquement celle de l'église presbytérienne.

Le cas des Nouvelles-Hébrides est à cet égard exemplaire. Le pasteur Walter Lini succède, comme Premier ministre, au prêtre Gérard Leymang. Immédiatement, il remplace le gouvernement d'union nationale, où les minorités culturelles, politiques linguistiques et religieuses étaient représentées, par un gouvernement monocolor et entièrement anglophone. Avant même la déclaration d'indépendance, le nouveau régime entreprend d'éliminer les francophones des postes de responsabilité au risque de déclencher des affrontements armés. Pourtant, l'unité de ce nouvel Etat dépend de la décentralisation prévue par la Constitution et du maintien de son caractère biculturel.

Je vous sais, monsieur le ministre, particulièrement attentif à ce problème. Sachez que beaucoup de Mélanésiens et de Polynésiens comptent sur la France dont la politique indépendante à l'égard des superpuissances les séduit. Notre pays a les moyens d'une grande politique océanique pour le développement des moyens de coopération technique. Mais les crédits de coopération — 3 millions de francs — auxquels s'ajoutent les 2,5 millions de francs de la commission du Pacifique Sud s'avèrent insuffisants.

De nombreuses possibilités existent, l'activité accrue de nos organismes scientifiques déjà présents, tels que l'Orstom et le Cnexo, notre appui médical — citons au passage les instituts de Nouméa ou de Papeete — notre aide dans le domaine agricole afin que ces Etats acquièrent l'indépendance alimentaire, et enfin, pour le secteur éducatif et culturel, l'enseignement du français et la formation d'élites francophones.

Sans méconnaître le rôle des organisations régionales, la commission du Pacifique Sud et le forum du Pacifique Sud, les

accords bilatéraux semblent particulièrement appropriés pour la réalisation de cette politique, ainsi qu'un étoffement sensible de la représentation diplomatique de la France dans cette région, destiné à assurer des contacts réguliers avec chacun des Etats de la zone.

Dans un contexte où la perspective d'une coopération croissante est ouverte, il serait dommage de décevoir les Océaniens. Je suis persuadé que la France relèvera le défi et que notre pays s'attachera par une politique maritime résolue et ouverte à donner une dimension supplémentaire à notre politique internationale. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

RETRAIT D'UNE QUESTION ORALE SANS DEBAT

M. le président. J'informe l'Assemblée qu'à la suite d'un accord intervenu entre le Gouvernement et l'auteur, la question orale sans débat de M. Madelin est retirée de l'ordre du jour de la séance de demain matin.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.